Quatre-vingt-neuvième année. — N° 158. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 10 Juillet 1957.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports : Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées (rectificatif) (p. 6787).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 30 juin 1957 portant nomination de magistrats (p. 6787).

Décret du 4 juillet 1957 portant nominations et démissions de suppléants de juge de paix en Algérie et rapportant des dispositions du décret du 9 avril 1957 (p. 6787).

Décrets du 5 juillet 1957 portant nominations et mise en position de disponibilité (service de la justice en Algérie) (p. 6788).

Arrêtés portant nominations, titularisations, mutations, détachements, mise en disponibilité, admissions à la retraite, conférant l'honorariat, modifiant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif :

Administration pénitentiaire (p. 6788).

Greffiers (p. 6788).

Interprètes judiciaires (p. 6789).

Magistrats consulaires (p. 6789).

Personnels des services judiciaires (p. 6789).

Secrétaires de parquet (p. 6789).

Services pénitentiaires (p. 6789).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 6789).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant titularisations, inscriptions à un tableau d'avancement et sur une liste d'aptitude (personnel du cadre des préfectures et sûreté nationale) (p. 6789).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Liste d'admissibilité au concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes en 1957 (concours direct) (p. 6791).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêté du 29 juin 1957 octroyant la garantie de l'Etat en application de l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953 (p. 6792).

Arrêté complétant la liste des produits pharmaceutiques à base d'alcool auxquels est reconnu le caractère exclusivement médicamenteux (rectificatif) (p. 6792).

Arrêté portant nomination (enquêtes économiques) (p. 6792).

Energie. — Industrie et commerce.

Arrêtés du 11 juin 1957 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 6792).

Arrêté du 27 juin 1957 portant ouverture et annulation de crédits (fonds de concours) (p. 6792).

Agriculture. — Equipement et plan agricoles.

Arrêté du 1er juillet 1957 relatif aux conditions d'application du décret n° 52-166 du 14 février 1952 réglementant l'importation, la fabrication et la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux (p. 6793).

Arrêté portant attribution de diplômes aux élèves de la section d'études supérieures des industries du lait (p. 6794).

Liste des élèves du cours de mutualité et de coopération agricoles ayant obtenu le certificat spécial de fin d'études (session de 1957) (p. 6794).

Reconstruction et logement.

Décret du 5 juillet 1957 créant un office public d'habitations à loyer modéré dans le département de la Loire et supprimant les offices publics des arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison (p. 6794).

Arrêtés du 27 juin 1957 portant ouverture et report de crédits (p. 6794).

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 29 juin 1957 portant fixation de la date d'application d'un tarif particulier pour les communications établies dans certaines relations à moyenne et grande distance exploitées par voie entièrement automatique (p. 6794).

Arrêtés du 1er juillet 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6794).

Arrêtés portant mutation, détachement et report d'une date de réintégration (services extérieurs) (p. 6795).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets du 5 juillet 1957 conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 6795).

Arrêté du 8 juin 1957 portant transformation de la section professionnelle du cours complémentaire de Passy-l'Abbaye en collège technique mixte industriel et commercial (p. 6795).

Arrêté du 24 juin 1957 portant agrément des appareils de lecture phonographique à usage scolaire (p. 6795).

Arrêté du 27 juin 1957 autorisant la faculté de droit de Bordeaux à délivrer le diplôme d'études supérieures de sciences politiques (p. 6795).

Arrêté du 27 juin 1957 portant ouverture de crédits sur exercice clos (p. 6795).

Arrêté du 27 juin 1957 complétant l'arrêté du 17 octobre 1934 fixant la liste des titres étrangers admis en équivalence du baccalauréat (p. 6795).

Arrêté du 1er juillet 1957 fixant la liste des diplômes tenus pour équivalents au certificat d'études primaires en vue de l'admission à certains emplois (p. 6796).

Arrêté fixant les modalités de l'examen spécial d'entrée dans les facultés des lettres (rectificatif) (p. 6796).

Arrêté fixant les modalités de l'examen spécial d'entrée dans les facultés des sciences (rectificatif) (p. 6796).

Arrêtés portant inscriptions sur une liste d'aptitude et rectificatif (architecture et enseignement du second degré) (p. 6796).

Listes de candidats déclarés admissibles aux épreuves orales du concours de 1957 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence (p. 6796).

Listes des élèves de l'école nationale supérieure des beaux-arts ayant obtenu le diplôme d'architecte D.P.L.G. (sessions de novembre 1956 et mars 1957) (p. 6797).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 5 juillet 1957 portant nomination dans la 2e section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer au grade d'administrateur général de 2e classe de l'inscription maritime (p. 6797).

Décret du 5 juillet 1957 portant classement dans la voirie nationale d'une section du chemin départemental n° 123, de la déviation de cette voie et d'une section du chemin départemental n° 123 *bis*, sur le territoire des communes de Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Joinville-le-Pont (Seine) (p. 6797).

Arrêté portant désignation des membres de la commission supérieure des recours en matière de sécurité, d'habitabilité, d'hygiène et d'approvisionnements (rectificatif) (p. 6797).

Arrêtés portant nominations (courtiers interprètes et conducteurs de navires et ponts et chaussées) (p. 6798).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 4 juillet 1957 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 6798).

Décret du 5 juillet 1957 conférant l'honorariat du grade d'ingénieur général à un ingénieur en chef hors classe des travaux publics, retraité (p. 6798).

Décret du 5 juillet 1957 portant nomination d'un inspecteur général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer (p. 6798).

Arrêtés portant détachements et mises en position de mission:

Administration générale (p. 6798).

Magistrature (p. 6798).

Postes et télécommunications (p. 6798).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Travail et sécurité sociale.

Arrêté du 27 juin 1957 complétant l'arrêté du 13 mars 1956 relatif à la prévention du risque des personnes exceptionnellement transportées dans des véhicules de transport de marchandises (p. 6798).

Arrêté du 28 juin 1957 fixant le montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale des ouvriers bottiers à domicile de la région parisienne en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale (p. 6799).

Arrêtés des 2 et 3 juillet 1957 approuvant le changement de dénomination d'une caisse de retraites et des modifications aux statuts d'une caisse complémentaire de prévoyance (p. 6799).

Arrêté portant nomination du président suppléant de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés (p. 6799).

Santé publique et population.

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 6799).

Arrêtés du 24 juin 1957 portant agrément et enregistrement de laboratoires d'analyses médicales (p. 6799).

Arrêtés portant nominations (hôpitaux psychiatriques et sanatoriums publics) (p. 6801).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 27 juin 1957 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6801).

Arrêté portant promotions (services extérieurs) (p. 6801).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 6801).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Nominations de membres de commissions générales. — Convocations de commissions et de sous-commission. — Réunions de commissions (p. 6803).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunions de commissions du mardi 9 juillet 1957. — Convocations de commissions (p. 6805).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation) (p. 6806).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs de coton originaire et en provenance des Etats-Unis dans le cadre de l'aide américaine (p. 6806).

Avis aux importateurs de tissus de coton originaires et en provenance du Portugal (p. 6807).

Avis aux importateurs de tapis d'origine et provenance iraniennes (rectificatif) (p. 6807).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de chaires (p. 6807).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale annexe n° 4 concernant les transports routiers (application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail) (p. 6807).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Morlaix (Finistère) (p. 6807).

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Maritime) (p. 6807).

Avis de concours pour le recrutement de deux commis à l'hôpital psychiatrique de Sarreguemines (Moselle) (p. 6807).

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Billom (Puy-de-Dôme) (p. 6808).

Avis de vacance de postes de médecin chef d'hôpitaux psychiatriques (p. 6808).

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental de l'aide sociale à la préfecture de l'Eure (p. 6808).

Avis de vacance d'un poste d'assistante sociale à l'hôpital-hospice de Sète (Hérault) (p. 6808).

BANQUE DE FRANCE

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable (p. 6808).

Annonces (p. 6809).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 71 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 9 juillet 1957. — Questions écrites (p. 3429).

N° 40 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 9 juillet 1957. — Questions écrites (p. 1437).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 35

Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 9 juillet 1957 (p. 705).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les assemblées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1957: page 6595, 1re colonne, Chargé de mission, au lieu de: « M. Guy Garon, licencié en droit, diplômé de l'institut d'études politiques de Paris (Conseil de la République) », lire: « M. Guy Caron, licencié en droit, diplômé de l'institut d'études politiques de Paris (Conseil de la République) ».

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décrets du 30 juin 1957 portant nomination de magistrats.

Par décret en date du 30 juin 1957, M. Margot, avocat général près la cour d'appel de Tunis (3e grade), est nommé substitut du procureur général près la cour d'appel de Lyon, en remplacement de M. Bryon, qui a été nommé conseiller à ladite cour.

Par décret en date du 30 juin 1957, sont nommés:

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Bourges, M. Zehler, procureur de la République près le tribunal de première instance de Bizerte, en remplacement de M. Masselin, qui a été nommé juge au tribunal de première instance de la Seine.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lisieux, M. Cristofini, procureur de la République près le tribunal de première instance de Sfax, en remplacement de M. Lansac, qui a été nommé procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de Metz.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Bar-le-Duc, M. Angeli, procureur de la République près le tribunal de première instance de Sousse, en remplacement de M. Flise, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Pontivy, M. Ripert, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, en remplacement de M. Violle, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Dinan.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Grenoble, M. Paoli, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, en remplacement de M. Bellamy, qui a été nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Marcellin.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lille, M. Boye, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tunis, en remplacement de M. Faure-Vincent, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marseille.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Valence, M. Derson, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Sousse, en remplacement de M. Bouchery, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Lyon.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Guéret, M. Robert, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Bizerte, en remplacement de M. Dumond, qui a été nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Limoges.

Décret du 4 juillet 1957 portant nominations et démissions de suppléants de juge de paix en Algérie et rapportant des dispositions du décret du 9 avril 1957.

Par décret en date du 4 juillet 1957:

Sont nommés suppléants de juge de paix des cantons désignés ci-après:

Ressort de la cour d'appel d'Alger.

Affreville: M. Arbona (Raymond), notaire.
Berrouaghia: M. Lacan (Marcel-Charles-Albert), notaire; M. Cotray (Louis-Adrien).
Blida: M. Texeire (Maxence), avocat.

Boghari: M. Darmon (Abraham), notaire.
Koléa: M. Darribeau (Jean-Joseph-Marcel).
Marengo: M. Adoue (Pierre-Aristide), notaire; M. Mathieu Saint-Laurent (Marie-Louis-Emile-Georges), avocat.
Médéa: M. Meyzen (René-André), notaire.
Miliana: M. Vincent (Maurice), notaire; M. Tabbachi (Marc-Bertin).

Ressort de la cour d'appel de Constantine.

Akbou: M. Chiche (René), notaire.
Bougie: M. Gravisse (Edouard-Jean), notaire.
Djidjelli: M. Porcel (Albert-Joseph), notaire.
El Kseur: M. Soulie (Marcel-Henri).
Jemmapes: M. Vaschalde (Paul-Jean), notaire.
Tebessa: M. Amblard (Albert-Marcel), notaire.

Ressort de la cour d'appel d'Oran.

Oran (canton Est): M. Karsenty (Armand-Amran), avocat.
Saida (canton Sud): M. Benarouche (Simon-Marius).

Sont rapportées les dispositions du décret du 9 avril 1957 par lesquelles a été nommé suppléant du juge de paix de Mila M. Chambaz, non acceptant.

Sont rapportées les dispositions du décret du 9 avril 1957 par lesquelles M. Prevost a été nommé suppléant du juge de paix de Batna.

La démission de M. Rigal, suppléant du juge de paix de Bordj-Bou-Arreridj est acceptée.

La démission de M. Botalla-Gambetta, suppléant du juge de paix de Boukanelis, est acceptée.

Sont nommés suppléants de juge de paix des cantons désignés ci-après:

Ressort de la cour d'appel de Constantine.

Biskra: M. Prevost (Paul-Emile).

Ressort de la cour d'appel d'Oran.

Boukanefis: M. Raoux (Paul-Eugène-Régis), avocat.

Décret du 5 juillet 1957 plaçant un adel en position de disponibilité.

Par décret en date du 5 juillet 1957, M. Mentfakh Ahmed, adel à la mahakma de Mazouna, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une durée d'un an, à compter de la notification du présent décret.

Décret du 5 juillet 1957 plaçant un bachadel en position de disponibilité.

Par décret en date du 5 juillet 1957, M. Mokdad Mohammed, bachadel à la suite à la mahakma principale de Cheria, est, pour régularisation de sa situation administrative, placé en disponibilité pour raison de santé à compter du 15 novembre 1956.

Décret du 5 juillet 1957 portant nomination d'un cadi.

Par décret en date du 5 juillet 1957, M. Djouini Mohammed, cadi de la mahakma du Khroub, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à la mahakma principale de Chéria (poste créé).

Décrets du 5 juillet 1957 portant nomination de cadis notaires.

Par décret en date du 5 juillet 1957, M. Saidi Fatah, suppléant de cadi notaire à la mahakma de Tizi-Ouzou, inscrit au tableau extraordinaire d'aptitude pour les fonctions de cadi notaire, est promu cadi notaire et affecté, sur sa demande, en cette qualité, à la mahakma notariale de Sidi-Aïch, en remplacement de M. Zerari, qui a été nommé à El-Kseur.

Par décret en date du 5 juillet 1957, M. Toumi Mohammed, suppléant de cadi notaire à la mahakma de Bordj-Menaiel, inscrit au tableau ordinaire d'aptitude pour les fonctions de cadi notaire, est promu cadi notaire et affecté, sur sa demande, en cette qualité, à la mahakma notariale d'Aïn-Bessem, en remplacement de M. Djelouah, qui a été admis à cesser ses fonctions.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 28 juin 1957:

Sont nommés, à compter du 1er mars 1957:

En qualité de chef d'atelier (3e échelon) à la maison centrale de Melun: M. Foschini (Emmanuel).

En qualité de greffier comptable économe de 2e classe (2e échelon) à la maison centrale de Fontevrault: M. Castellani (Emile).

Sont nommés, à compter du 1er avril 1957:

En qualité de greffier comptable économe de 1re classe (2e échelon) au centre pénitentiaire d'Oermingen: M. Rispot (Jean).

En qualité de greffier comptable économe de 2e classe (7e échelon) à la maison centrale de Toul: M. Klein (Louis).

Par arrêté du 28 juin 1957:

L'article 3 de l'arrêté du 26 novembre 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Cazette (Georges) est détaché dans les fonctions de surveillant principal, 5e échelon, de l'administration pénitentiaire ».

L'article 4 de l'arrêté du 26 novembre 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Cazette percevra les émoluments afférents à ses nouvelles fonctions dans son administration de détachement ».

Par arrêté du 28 juin 1957:

L'article 3 de l'arrêté du 26 novembre 1956 portant réintégration est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Chubilleau (Célestin) est détaché dans les fonctions de surveillant de classe exceptionnelle de l'administration pénitentiaire ».

L'article 4 de l'arrêté du 26 novembre 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Chubilleau percevra les émoluments afférents à ses nouvelles fonctions dans son administration de détachement ».

Par arrêté du 28 juin 1957:

L'article 3 de l'arrêté du 26 novembre 1956 portant réintégration est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Philippon (Philémon) est détaché dans les fonctions de surveillant de classe exceptionnelle de l'administration pénitentiaire ».

L'article 4 de l'arrêté du 26 novembre 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Philippon percevra les émoluments afférents à ses nouvelles fonctions dans son administration de détachement ».

Par arrêté du 28 juin 1957:

L'article 3 de l'arrêté du 26 novembre 1956 portant réintégration est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Kerbrat (Jean) est détaché dans les fonctions de surveillant principal, 5e échelon, de l'administration pénitentiaire ».

L'article 4 de l'arrêté du 26 novembre 1956 est modifié ainsi qu'il suit:

« M. Kerbrat percevra les émoluments afférents à ses nouvelles fonctions dans son administration de détachement ».

Par arrêté du 28 juin 1957:

Est muté, par nécessité de service, en la même qualité, à la maison centrale de Toul: M. Planeix (Jean), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Moulins.

Est radiée des cadres par licenciement: Mme Becam (Maria), surveillante (4e échelon) à la maison centrale d'Haguenau.

Greffiers.

Par arrêté du 1er juillet 1957, les greffiers stagiaires dont les noms suivent sont, à compter des dates fixées ci-dessous, titularisés dans leur grade et élevés au 1er échelon de la 2e classe:

M. Rouvillois (tribunal de Montreuil-sur-Mer), 2 mai 1957.

M. Castillon (cour d'appel de Paris), 10 juillet 1957.

M. Collard (tribunal de Briey), 25 juillet 1957.

Par arrêté du 1er juillet 1957, M. Colonna (Jean) est, à compter du 1er mai 1957, nommé greffier de classe principale, 5e échelon (ancienneté du 18 avril 1954), au tribunal de première instance de Toulouse et titularisé dans le grade correspondant.

Par arrêté du 1er juillet 1957:

M. Boutelile (René), greffier de 1re classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Boulogne-sur-Mer, est muté, sur sa demande, à compter du 1er octobre 1957, à la cour d'appel de Paris (poste créé).

M. Bergé (Jean), greffier de 2e classe, 2e échelon, au tribunal de première instance de Pontoise, est muté, sur sa demande, à compter du 1er octobre 1957, à la cour d'appel de Paris (poste créé).

M. Foret (Georges), greffier de 2e classe, 1er échelon, au tribunal de première instance du Havre, est muté, sur sa demande, au tribunal de Caen, en remplacement de M. Lefrançois, en congé de longue durée.

M. Teston (Georges), greffier de 2e classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de Chaumont, est, à compter du 1er octobre 1957, muté, sur sa demande, au tribunal de Versailles, en remplacement de M. Corroue.

M. Locascio (Jean), greffier de 1re classe, 3e échelon, au tribunal de première instance de Verdun, est muté, sur sa demande, au tribunal de Pamiers, en remplacement de M. Miric, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Interprètes judiciaires.

Par arrêté du 4 juillet 1957:

M. Benhamida Ahmed, commis interprète assermenté au tribunal de première instance de Tizi-Ouzou, est intégré en qualité d'interprète judiciaire de 1re classe et affecté au tribunal de première instance d'Alger, en remplacement de M. Berard, qui a été placé en disponibilité.

M. Benhamida est intégré, à compter du 1er avril 1953, au 1er échelon de la 1re classe, sous réserve de bonifications d'ancienneté prévues par l'article 21 du décret n° 52-1010 du 25 août 1952.

Magistrats consulaires.

Par arrêté du 1er juillet 1957, l'honorariat est conféré à:

M. Arnal (Honoré-Nicolas-Clément), ancien président du tribunal de commerce de Montpellier (Hérault).

M. d'Avout (Bernard-Marie-Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Dijon (Côte-d'Or).

M. Berthier (Léon-Jacques), ancien président du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

M. Bouley (Octave-Edouard-Georges), ancien président du tribunal de commerce de Bayeux (Calvados).

M. Brisson (Maurice-Paul-Fernand), ancien président du tribunal de commerce de Caen (Calvados).

M. Burlot (René-André), ancien président du tribunal de commerce de Vervins (Aisne).

M. Colin (Pierre-Léon), ancien président du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

M. Fortin (Paul-François-Joseph), ancien président du tribunal de commerce d'Angers (Maine-et-Loire).

M. Gillet (François-Gustave-Joseph), ancien président du tribunal de commerce de Saint-Quentin (Aisne).

M. Marchand (Maurice-Georges), ancien président du tribunal de commerce de Dole (Jura).

M. Pernet (Joseph-Louis), ancien président du tribunal de commerce de Salins-les-Bains (Jura).

M. Vorilhon (Marie-Joseph), ancien président du tribunal de commerce d'Ambert (Puy-de-Dôme).

M. Bournac (Emile-Auguste-Joseph), ancien juge au tribunal de commerce de Pau (Basses-Pyrénées).

M. Charles (Gaston-Auguste), ancien juge au tribunal de commerce de Sens (Yonne).

M. Croze (Félix), ancien juge au tribunal de commerce de Dijon (Côte-d'Or).

M. Fouilland (Charles-Marie-Jean), ancien juge au tribunal de commerce de Dijon (Côte-d'Or).

M. Lemaire (Léon), ancien juge au tribunal de commerce de Châteauroux (Indre).

M. Martel (Raymond), ancien juge au tribunal de commerce de Toulouse (Haute-Garonne).

M. Roussille (Jean), ancien juge au tribunal de commerce de Pau (Basses-Pyrénées).

M. Weydert (Victor), ancien juge à la chambre commerciale du tribunal de première instance de Metz (Moselle).

Personnels des services judiciaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juin 1957: page 5636, 2e colonne, au lieu de: « Mme Souchet (Angers, stagiaire, 1er échelon) au 3e échelon, avec ancienneté du 1er avril 1956 », lire: « Mme Souchet (Angers, 4e échelon) au 3e échelon, avec ancienneté du 1er avril 1956 ».

Secrétaires de parquet.

Par arrêté du 1er juillet 1957:

M. Tempez (Maurice), secrétaire de parquet de 2e classe, 2e échelon, au tribunal de première instance de Brest, est muté, sur sa demande, au tribunal de la Seine, en remplacement de M. Gasse, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Chabirand (Yves), secrétaire de parquet de 2e classe, 5e échelon, au tribunal de première instance de Libourne, est, à compter du 1er septembre 1957, muté, sur sa demande, au tribunal de Poitiers, en remplacement de Mlle Rederon, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Vittoz (Armand), secrétaire de parquet de 1re classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de Saint-Julien, est muté, sur sa demande, au tribunal d'Annecy, en remplacement de M. Sibue, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Mlle Monset (Gisèle), secrétaire de parquet de 2e classe, 1er échelon, au tribunal de première instance d'Angoulême, est mutée, sur sa demande, au tribunal de Marmande, en remplacement de M. Chabrerie, muté à la cour d'appel d'Agen.

Par arrêté du 1er juillet 1957, M. Bremont (Arsène), secrétaire de parquet de 1re classe, 4e échelon, au tribunal de première instance de Châteaubriant, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er octobre 1957.

Par arrêté du 1er juillet 1957:

Les secrétaires de parquet stagiaires dont les noms suivent sont, à compter des dates ci-dessous indiquées, titularisés dans leur grade et élevés au 1er échelon de la 2e classe:

Mme Roze (tribunal de la Seine), 13 mars 1957.

Mme Marre (tribunal de la Seine), 7 avril 1957.

Mlle Monset (tribunal d'Angoulême), 2 mai 1957.

Mlle Le Retif, secrétaire de parquet de 2e classe, 3e échelon, non titulaire, au tribunal de première instance de Saint-Brieuc, est titularisée dans son grade à compter du 1er mars 1957.

Services pénitentiaires.

Par arrêté du 1er juillet 1957, M. Rayssac (Hubert-Pierre-Marius), surveillant militaire de 1re classe des services pénitentiaires de la Guyane, est placé dans la position de service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 5 juin 1956, pour servir en qualité de régisseur de prison au Sénégal.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Cabinet du ministre.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 13 juin 1957 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Pecourt (Louis), professeur, est nommé chargé de mission au cabinet du ministre des affaires étrangères.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1957.

CHRISTIAN PINEAU.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Personnel du cadre des préfectures.

Par arrêtés en date des 22 mars et 7 mai 1957, les secrétaires administratifs de préfecture stagiaires dont les noms suivent ont été titularisés dans le grade de secrétaire administratif de préfecture:

A la préfecture de l'Aisne. — MM. Guiraud (Paul), Tanneau (Christian).

A la préfecture de l'Allier. — Mlle Clemençon (Monique).

A la préfecture de l'Ardèche. — Mlle Duchamp (Marie-Louise), Mme Rabeyrin (Odette).

A la préfecture des Ardennes. — Mlle Mandraut (Marie-Jeanne), M. Robert (Maurice).

A la préfecture de l'Aveyron. — Mlle Romieu (Paulette).

A la préfecture du Calvados. — M. Defontaine (Michel), Mlle Parsi (Suzanne).

A la préfecture de la Charente. — Mlle Arbes (Suzanne), M. Garnier (Bernard).

A la préfecture de la Charente-Maritime. — M. Andrieu (Jean), Mmes Doyen (Anne), Lassoutière (Pierrette).

A la préfecture de la Côte-d'Or. — M. Lagrue (René), Mme Merli (Huguette).

A la préfecture des Côtes-du-Nord. — Mlle Lamy (Blanche), M. Laporte (Albert).

A la préfecture de la Dordogne. — MM. Honnart (Marius), Audemard (Jean).

A la préfecture de la Drôme. — Mme Robert (Maryse).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine. — Mlles Dugue (Odette), Dindinaud (Monique).

A la préfecture d'Indre-et-Loire. — Mlle Dotte (Simone), MM. Montardon (Gérard), Saulnier (Roland).

A la préfecture de l'Isère. — Mlles Duse (Eliane), Geymond (Monique).

A la préfecture du Jura. — Mlle Parmentier (Christiane).

A la préfecture de Loir-et-Cher. — Mlles Bourreau (Yvonne), Daudin (Françoise), M. Perseval (Guy).

A la préfecture de la Loire. — M. Dousson (Roger), Mlle Senjarovitz (Jeannine).

A la préfecture de la Loire-Atlantique. — Mlle Gigou (Nicole).

A la préfecture de la Haute-Loire. — M. Rome (Edouard).

A la préfecture du Loiret. — M. Dahuron (Gérard).

A la préfecture du Lot. — MM. Delmas (Maurice), Bruzzone (Jean).

A la préfecture de la Lozère. — Mlle Vermeesch (Jeanne).

A la préfecture de la Manche. — M. Lascoux (Camille).

A la préfecture de la Meuse. — Mlle Blond (Marie-Claude), Mme Leiser (Huguette).

A la préfecture du Morbihan. — Mlles Cuq (Suzanne), Pagniez (Paule), M. Fontroue (Michel).

A la préfecture de la Moselle. — Mlle Batut (Yvette), M. Bernez (Christian), Mlle Denizot (Jacqueline).

A la préfecture de la Nièvre. — M. Louvet (Pierre), Mlle Vincent (Madeleine).

A la préfecture du Nord. — Mlle Pauchet (Cécile), M. Declerck (Jacques).

A la préfecture de l'Oise. — Mlle Gladieff (Anne), M. Profit (Claude).

A la préfecture de l'Orne. — M. Dirat (Edouard), Mlle Robic (Jeanine).

A la préfecture du Pas-de-Calais. — Mlle Thobois (Berthe).

A la préfecture du Haut-Rhin. — M. Rey (Alphonse).

A la préfecture du Rhône. — Mlles Clavesani (Madeleine), Gallien (Marie-Louise), M. Rogues (Paul).

A la préfecture de la Haute-Saône. — Mlle Mathieu (Marie-Thérèse).

A la préfecture de la Haute-Savoie. — Mlles Lamy-Quique (Charlotte), Layes (Angèle).

A la préfecture de Seine-et-Marne. — Mlles Jouanneau (Mauricette), Ristori (Anne).

A la préfecture de la Seine-Maritime. — MM. Capuron (Guy), Terrazoni (André).

A la préfecture de la Somme. — Mlle Caillot (Claudette), M. Tourret (Jacques).

A la préfecture de la Haute-Vienne. — M. Marquet (Michel).

Par arrêtés en date des 7 mai et 15 mai 1957, les attachés stagiaires dont les noms suivent ont été titularisés dans le grade d'attaché de préfecture:

A la préfecture de l'Ain. — M. Janin (Louis).

A la préfecture de l'Aisne. — Mlles Gouy (Odette), Requier (Jeanne).

A la préfecture de l'Aveyron. — M. Seconds (Pierre).

A la préfecture des Bouches-du-Rhône. — M. Dumas (Paul), Mme Franchi (Charlotte).

A la préfecture du Calvados. — Mlle Benoist (Georgette), MM. Loison (Pierre), Mercier (Claude).

A la préfecture du Cantal. — Mlle Durand (Monique).

A la préfecture de la Charente-Maritime. — M. Morice (Fernand), Mlle Morin (Paulette), M. Piriou (Michel).

A la préfecture du Cher. — Mme Wollensack (Ginette).

A la préfecture de la Côte-d'Or. — M. Voirin (Yves).

A la préfecture des Côtes-du-Nord. — Mme Guillou (Denise), M. Guillou (Yves).

A la préfecture de la Creuse. — Mlle Doye (Suzanne), M. Mandonnet (Roger), Mme Pruchon (Renée).

A la préfecture du Doubs. — M. Burnel (Bernard).

A la préfecture de l'Eure. — MM. Angelier-Soldat (René), Froute (Pierre), Seval (Jacques).

A la préfecture du Finistère. — M. Henaff (Jean-Yves).

A la préfecture de la Guadeloupe. — Mme Martin (Laure).

A la préfecture d'Ille-et-Vilaine. — M. Aubrée (Maurice), Mme Georgel (Monique), M. Epaillard (Serge), Mlle Gastinger (Denise), M. Robert (Gérard).

A la préfecture de l'Indre. — M. Benquet (Yves).

A la préfecture d'Indre-et-Loire. — Mme Jacquet (Madeleine).

A la préfecture du Jura. — M. Girard (Roger).

A la préfecture de la Loire. — MM. Desos (Gérard), Gabrielli (Louis).

A la préfecture du Loiret. — M. Blanchart (Robert).

A la préfecture de la Lozère. — M. Joubert (Fernand).

A la préfecture de la Manche. — MM. Poisseau (Albert), Trelluyer (Bernard).

A la préfecture de la Marne. — MM. Goett (Georges), Le Gallic (Marcel).

A la préfecture de la Haute-Marne. — MM. Cayrol (Robert), Darbon (Jean), Vouillemy (Gérard).

A la préfecture de la Mayenne. — M. Aurières (Jean-Marie).

A la préfecture de la Meuse. — M. Carrie (Pierre).

A la préfecture du Morbihan. — MM. Arbona (Damien), Bloc (André), Fresneau (Edmond), Mlle Rondot (Françoise).

A la préfecture de la Moselle. — MM. Hoffmann (Eugène), Marchand (Michel), Mme Sibüe (Madeleine).

A la préfecture du Nord. — M. Christiaens (Jean-Pierre), Mlle Lambert (Francine), M. Marchais (Alain).

A la préfecture de l'Oise. — MM. de Morant (Jean-Pierre), George (Gabriel).

A la préfecture de l'Orne. — M. Bocognano (Henri).

A la préfecture du Pas-de-Calais. — M. Torillec (Roger).

A la préfecture des Hautes-Pyrénées. — M. Ramondou (Paul).

A la préfecture du Bas-Rhin. — M. Bolley (Victor).

A la préfecture de Saône-et-Loire. — M. Ruptier (Armand).

A la préfecture de la Sarthe. — Mme Canevet (Janine), MM. Fayol (Gérard), Sirach (Charles).

A la préfecture de la Savoie. — Mlle Provendie (Suzanne).

A la préfecture de la Seine-Maritime. — MM. Chaumeil (Jacques), Lautour (Jean-Pierre), Mlle Pache (Ghislaine), M. Vidot (Max).

A la préfecture des Deux-Sèvres. — Mlles Augrain (Madeleine), Coucharrière (Danielle).

A la préfecture de la Somme. — Mme Gins (Lucile).

A la préfecture du Var. — Mlle Large (Marie-Madeleine).

A la préfecture de la Vendée. — M. Rondeau (Maurice).

A la préfecture de Bône. — Mlle de Lassalle (Marie-Thérèse).

A la préfecture de Constantine. — MM. Altamer (Elie), Fil (Claude), Chiaverini (Ivan).

A la préfecture d'Oran. — M. Djian (Léon).

A la préfecture de Tizi-Ouzou. — M. Alvado (Robert).

Sûreté nationale.

Par arrêté du 20 juin 1957, le tableau d'avancement de grade des inspecteurs d'identité judiciaire et secrétaires archivistes de la sûreté nationale, établi pour l'année 1957, a été arrêté ainsi qu'il suit:

I. — *Documentation et diffusion. — Secrétaires archivistes.*

1 Naud (Auguste).
2 Pencreach (Roger).
3 Contan (Fernand).
4 Gilles (Maurice).
5 Lefranc (Jean).
6 Barbier (Roger).
7 Estiveau (René).
8 Bertrand (Madeleine).

En surnombre: Saint-Gaudens (Lucien).

II. — *Identification.*

1 Bremond (Clément).
2 Masvezy (Roger).
3 Durupt (Louis).

III. — *Chauffeurs.*

1 Ferrand (Maurice).
2 Bodrero (Joseph).
3 Albert (Jean).
4 Chassaigne (Maxime).
5 Aspart (Georges).
6 Duflot (Henri).
7 Payre (Alphonse).
8 Deville (Jean).
9 Sahuquet (Roger).
10 Lombrage (André).

En surnombre: André (Joseph).

Par arrêté du 20 juin 1957, est approuvée la liste des commis de la sûreté nationale, anciennement agents spéciaux de police d'Etat, et des agents spéciaux de police d'Etat proposés pour une intégration dans le corps des inspecteurs d'identité judiciaire de la sûreté nationale, conformément aux dispositions de l'article 18 du décret n° 56-60 du 20 janvier 1956:

MM. Aizes (André).
Besançon (Maurice).
Buisson (Emile).
Cary (René).
Cazaux (Marcellin).
Decroix (Gérard).
Fanonnel (Henri).
Guillet (Jean).
Guillois (Marcel).
Halley (Pierre).
MM. Leconte (Adrien).
Mahieu (Louis).
Mouillères (Antoine).
Muller (Charles).
Onillon (Paul).
Panatier (Jean).
Pirolley (Edmond).
Roux (Louis).
Taillaumard (Jean).
Vion (Félicien).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes en 1957 (concours direct).

Deuxième liste.

La deuxième et dernière liste d'admissibilité comprend les candidats ayant subi les épreuves écrites dans les centres d'Aix-en-Provence, Autun, Bordeaux, Marseille, Alger, Toulon, Toulouse, la Flèche, Rennes, Nantes, Poitiers et Dakar:

Aballain (Paul-Louis-Marie).
Aguilon (Roland-François-Paul-Albert).
Akermann (Joseph-Philéas-Augustin-Georges-Marie).
Aluce (Pierre-Serge).
André (Georges-Francis).
Andrieu (René-Jacques-Marcel).
Antoine (Georges).
Arcostanzo (Jacques-André-Jean-Baptiste).
Ardisson (Michel-Jean-Nicolas-Marie).
Aribaud (Lucien-André-Jean).
Arnaud (Pierre-Lucien-Jules-Marius).
Audren (Eugène-Joseph).
Authier (Michel-Emile).
D'Avout d'Auerstaedt (Arnaud-Paul-François-Anne-Marie).
Azaïs de Vergeron (Bertrand-Henri-Marie-Yves).
Azaïs de Vergeron (Olivier-Dominique-Marie).
Baillé (René-Henri-Jacques).
Balsac (Jean).
Barbara de Labelotterie de Boisseson (Xavier-François-Marie).
Barbaro (Pierre-André-Marie-François).
Barthélémy (Jean-Pierre-Yvon).
Beaurepaire (Jean-Pierre-Marie-Albert).
Bécourt-Foch (Paul-Rémi-Marie-Ferdinand).
Bel (Jean-François).
Bellec (Jean-Yves).
Benoit (Alain-Jean-Pierre).
Bercier (Henri-Aimé-Jean).
Berthé (Michel-Jean-Eugène).
Bertrand (Julien-Germain-Noël-Ferdinand).
Bés de Berc (Robert-Emmanuel-Hervé).
Biberson (Jean-Pierre).
Binet (Jean-Yves).
Bitzberger (Bernard-Joseph-Georges-André).
Bizeul (Jean-Emile-Ernest-Marie).
Boisel (Albert-Augustin-Paul).
Boisseleau (Robert-Auguste-Georges).
Boitel (Jean-Louis-Marie).
Bonafous (Jacques-Robert-Charles).
Borgat (André-Paul).
Bouillon (Alain-Pierre-Charles-Arthur).
Brosseau (Alain-Joseph-Marie-François).
Brosses (de) (Romée-Ladislas-Marie).
Bruneau (Jean-Louis-Gaston-André).
Bruyant (Philippe-Maxime-Charles-Léon).
Capdepont (Yves-Bernard-Marcel).
Carle (Maurice-Auguste).
Carlier (Robert-Georges-Louis).
Carmona (Robert-Raphaël-Victor).
Carré (Jean-Pierre).
Castel (François-Louis-Marie).
Cauden (Joël-Guy-Jean).
Cazaubieilh (Louis).
Cazenave-Vergez (André-Pierre).
Cellérier (François-Emeric-Pierre-Yves-Marie).
Chamaillet (Jean-Louis-Alphonse).
Chapeu (Jean-Henri-Marcel).
Charbonnel (Gérard-Marie-Barthélémy-Louis-Duvernay).
Chauchart du Mottay (Hubert-Michel-Henri-Marie).
Chessel (Jean-Pierre-Alain).
Chevallier (Jean-Jacques-Henri).
Chrétien (Hubert-Maurice-Roger).
Claverie (Raymond-Roger).
Coadic (Jean-Pierre).
Cochereau (Michel-Claude).
Conseil (Georges).
Cotelle (Daniel-Roger-Lucien).
Creff (François-Marie).
Creuly (Pierre-Roger).
Cunin (Gérard-Paul).
Daillier (Philippe-Jean-Pierre).
Daniel (Bernard-Joseph-Antoine-Louis-Jacques).
Debruyne (Jean-Claude-Gustave).
Defrançais (Jacques-Simon-Louis).
Delpont (Pierre-François-Marie).
Demeocq (Emmanuel-Emile-Victor).
Dercourt (René-Emile-Jean).
Déroudilhe (Gilbert-André).
Dervin (Alain-Jacques-Pierre).
Desaleux (Henri-Joseph-Georges).
Diler (Bernard-Marie).
Dive (Georges-Lucien).
Donati (Christian-Félix-Barthélémy).
Dosque (Robert-Pierre-Roger).
Drouineau (Christian-Léon-Louis-Marie).
Dubau (Guy-Paul-Christian).
Dubois (Roland-Francis).
Dubourg (Jean-Marc-René-Paul).
Dudon (Jean-Marie).
Duke (Gilbert-Raymond-Charles).
Durieux (Bernard-Marie-Michel).
Egretaud (Jean-Claude).
Espagnou (Marcel-Jean-François).
Fayaud (Jean-Claude-Pierre).
Feral (Robert-Louis-Marcel).
Févai (Jean-Claude).
Filarder (Jacques-Charles-Marcel).
Francolini (de) (Gérard-Marie-Antoine-Gaston).
Galbert (de) (Aymar-Paul-Marie-Raymond).
Galet (Pierre-Jean-Marie).
Garin (Marcel-Maurice).
Garnier (Bernard-Henri-Marie-Gabriel).
Garzulino (Théodore-Ange).
Gasser (Alain-Fernand-Gabriel).
Gautier (Claude-Philippe).
Gazaniol (Charles-Julien-Emile).
Genest (Jacques-Stéphane-Alain).
Germain (Louis-Antoine).
Gilles (Michel-Jean-Marie).
Girard (René-Alfred-Auguste).
Girard (Sylvain-Eugène-Joseph).
Godinot (Francis-Marie-Victor).
Gomart (Philippe-Benoit-Marie-Joseph).
Gombeaud (Jean-Pierre-Noël-Michel).
Gonot (Alain-Marie-Pierre-Philippe).
Gout (Georges-Auguste).
Gras (Henri-Eugène-Jacques).
Griffe (Bertrand-Marie-Pierre).
Guérin (Gilbert-Emile-Marius).
Guérin du Grandlaunay (Erick-Marie-Alfred).
Guérini (Jean-Félix).
Guibert (Georges-Ernest).
Guillou (Raymond).
Gysemans (Charles-Jacques-Christian).
Hays (Patrick-Marie).
Herbaut (Jean-Pierre-Julien).
D'Hervé (Jean-François-Claude).
Hillairet (Jean).
Houssay (René-Jean-Marie).
Hubert (Claude-Joseph).
Hude (Jean-Claude-Alexis-Félix-Jacques).
Humbert (Jean-Georges).
Husson (Pierre-Paul).
Ibos (Claude-Joseph-Bernard).
Jacquemin (André-Pierre).
Jamin (Christian-Clément-André-Marie).
Jantet (Claude-Roger-Henri).
Jarry (Gérard-Guy-Edmond).
Jung (Claude-Pierre).
Kériven (Joseph).
Klein (Régis-Louis-Gabriel).
Kohr (Daniel-Jean-Raymond).
Lacaille (Jean-Claude-Fernand).
Lacas (Roland-Florian-Charles).
Lagadec (André-Yves).
Lalier (Guy-Jean-Marie).
Landon (Michel-Jean-Pierre).
Landon (Michel-Jean-Pierre).
Lardemelle (de) (Jacques-Joseph-Henri).
Larthe (Jean-Pierre-Marie-Louis-Clément-Joseph).
Laurens d'Oiselay (du) (Pierre-Adrien-Achille-Marie).
Lavanant (Hervé-Guy-Yvon-Laurent).
Le Bescond de Coatpont (Hervé-Marie-André).
Le Bras (Jean-Marie).
Lecame (Marcel-François-Marie).
Le Goff (Pierre-Ange-Marie).
Le Herissé (Claude-Jean-Georges-Marie).
Lelu (Christian-Bernard-Louis).
Lemaire (Ivan-Robert-Louis).
Le Meur (Alain-Louis-Joseph).
Léonetti (Paul-Joseph-Dominique).
Leroy (Claude-Auguste-Henri).
Lespinasse-Ide-Lafargue (Bernard-Jean).
Le Thiec (Jean-Joseph-Pierre-Marie).
Létrange (Bernard-Emile-Louis).
Liébert (Lionel-Louis-Elisée).
Loustalot-Forest (Edouard-Jean-Joseph).
Maës (Bernard-André).
Magherini (Michel-Henri).
Mailloux (Joseph).
Maistre (de) (Marie-Joseph-Gabriel).
Malle (Maurice-Paul-Louis).
Mao (Pierre-Henri).
Maraninchi (Pascal-Marie-François).
Maret (Bernard-René).
Marfaing (René-Marcel).
Marlin (Bernard-Michel-Henri).
Marquet (François-Marie-Joseph).
Martine (Jacques-Lucien).
Maurer (Jean-Pierre-René).
Maury (Henry-Jean-Pierre).
Mercier (Georges-Victor-Marie).
Messager (Raymond-Jean-François-Marie).
Messana (Bernard).
Meunier (Henri-Jean-Marcel).
Mikalef (Laurent-Joseph).
Monchot (Jean-Claude-Paul-Robert).
Mondoloni (Francis-Marius-Jean-Dominique).
Monfort (Rémy-Laurent).
Monier (Joseph).
Moreau (Claude-Eugène-Adhémar-Louis).
Moreau (Henri-Jean-Pierre).
Moret (Claude-Paul).
Morvan (Alexis-Julien).
Monrot (Bernard-Louis-Lucien).
Muller (Marc-Paul).
Nogier (Gilbert-Philippe).
Normand (Albert-Georges-Aimé).
Normand (Yves-Marie-Henri-Noël).
Nouaille-Degorce (Thierry-Hubert-Marie).
Olivry (Jean-Marie-Georges).
Ollier (Jean-Philippe-Xavier).
Orth (François-Frédéric-Paul).
Ott (Jacques).
Panzani (Jean-Pierre).
Pech (Jean-Claude-Eugène-Louis).
Percie du Sert (Hubert-Gabriel-Marie-Antoine).
Perret-Gentil (Frédéric-Hugo).
Perrin (Michel-Claude-Robert).
Petit (Auguste-Albert-Louis).
Pion (Claude-Bruno-Philoxène).
Piot (Serge-Félix-Ernest).
Piroth (Christian-Pierre-Jean).
Polge (Henri-Urbain-Joseph).
Poncet (Jean-Louis).
Quéméner (André-Pierre).
Queran (Georges-Henri).
Ragot (Louis-Jean-Camille).
Raillat (Jean).
Rault (Guy-Jean).

Renier (Robert-Gabriel-Maurice).
Reymond (André-Paul).
Richez (Jean-Claude-Paul).
Riquet (Jacques).
Ristori (Jean-Julien).
Rocariés (André-Paul-Louis).
Roignant (Pierre-Eugène).
Roque (de La) (Maurice-Mayol-Hubert).
Roudeillac (Daniel-Marcel Victor).
Rouillère (Jean-Claude-Raymond-Marie).
Roussel (Guy-Henri-Louis).
Roussel (Jean-Claude-René).
Roussel (Yves-Marie-Joseph).
Roux (Jacques-Marcel-Alexandre).
Royer (Jean-Gaston-René-Marcel).
Ruault (Jean-Michel-Pierre Marie).
Rufin (Michel-Victor-Clément)
Sarret (Jacques-Maurice-Joseph)
Sébillot (Charles-Jean-Paul-Eugène-Marie).
Seguin (Bernard-Marcel-André)
Sengès (Philippe-Marie).
Seuillot (Jean-Pierre-Marie-Bernard).
Sèze (de) (Renaud-Aurélien-Marie-Robert).
Sigorel (Daniel-Alix-Lucien).
Simon (Jacques-Hervé).
Tanguy (Jean-Joseph).
Tanouarn (de) (Dominique).
Teurnier (Pierre-Marie).
Thépaut (Charles-Yves-Olivier-François-Joseph).
Thomas (Claude-Henri-Joseph).
Tournier (Michel-Paul-Louis-Marius).
Trésarrieu (Henri-Jean-Baptiste).
Troadec (Jean-François).
Trombert (Jean-Bernard-Roger).
Trotin (Mathias-Michel-Emile-Léon)
Valentin (Bernard-Jean-Marie-Marcel).
Vauterin (Jacques-René-Marie).
Veau (Pierre).
Verdé de Lisle (Jean-Marie-Henri).
Vialle (Jean-Bernard).
Vidal (Jean-Paul--Camille-Antoine).
Vidal (Raymond-Grégoire-Ange).
Vignalou (Pierre).
Vigroux (Marcel-Damien).
Vinches (Serge-Jean-Lucien).
Vion (Jean-Maurice).
Vitard (Charles-Alfred-Joseph-Jean).
Vivier (François-Louis).
Xuereb (Christian-Salvator).
Zeboulon (Christian-Lucien-Henri).

L'examen oral sera subi:

1° A Aix-en-Provence (école militaire préparatoire) pour les candidats ayant subi les épreuves écrites aux centres d'Aix-en-Provence, Autun, Bordeaux, Marseille, Alger, Toulon et Toulouse;

2° A la Flèche (prytanée militaire) pour les candidats ayant subi les épreuves écrites aux centres de la Flèche, Nantes, Rennes, Poitiers et Dakar.

Centre d'Aix-en-Provence.

Tous les candidats seront réunis en une seule série:

Premier jour des examens oraux: le jeudi 18 juillet 1957, à neuf heures.

Appel le jeudi 18 juillet 1957, à huit heures.

Centre de la Flèche.

Les candidats seront répartis en trois séries:

Première série.

De Fayaud (Jean-Claude-Pierre) à Marlin (Bernard-Michel-Henri) (inclus).

Premier jour des examens oraux: le vendredi 26 juillet 1957, à huit heures.

Appel le jeudi 25 juillet 1957, à dix-sept heures.

Deuxième série.

De Marquet (François-Marie-Joseph) à Aballain (Paul-Louis-Marie) (inclus).

Premier jour des examens oraux: le mardi 30 juillet 1957 à huit heures.

Appel le 29 juillet 1957, à dix-sept heures.

Troisième série.

De Aguilon (Roland-François-Paul-Albert) à Espagnou (Marcel-Jean-François) (inclus).

Premier jour des examens oraux: le samedi 3 août 1957, à huit heures.

Appel le vendredi 2 août 1957, à dix-sept heures.

Une séance de rappel pour les épreuves d'éducation physique aura lieu à la Flèche les 10, 11 et 12 août.

Majorations.

Les points de majorations fixés à l'article 9 de l'instruction relative au concours seront accordés dans les conditions suivantes.

1° Majorations à titre militaire: seront arrêtées à la date du 1er août. Seul un état signalétique et des services, certifié par le chef de corps de l'intéressé sera admis à l'exclusion de tout autre document;

2° Majorations pour diplômes seront également arrêtées à la date du 1er août. Les candidats intéressés devront présenter l'original du diplôme ou une copie légalisée.

Seuls bénéficieront de la majoration accordée pour la 2e partie du baccalauréat, les candidats qui présenteront une mention autre que celle qui a servi à leur inscription.

Ces documents seront remis au président du jury au cours de l'appel qui précède la session. Les candidats devront reprendre les pièces justifiant leurs droits à des majorations civiles ou militaires, en fin d'examen.

Aucune pièce ne sera acceptée après que le candidat aura passé les épreuves orales sauf si la date de l'obtention du diplôme est postérieure. Aucune réclamation ne sera admise par la suite quant au décompte des majorations.

Il en sera de même pour les notes obtenues tant aux épreuves orales qu'aux épreuves physiques, dans l'hypothèse où le candidat ne rapporterait pas au secrétariat du jury, après les avoir totalisées et émargées, les deux fiches qui lui seront remises à l'issue de son examen.

Changement de centre d'axamen oral.

Aucun changement de centre n'est autorisé. Tout candidat qui ne se présente pas à l'appel indiqué plus haut est considéré comme renonçant au concours et rayé des listes.

En cas de maladie grave, constatée par certificat médical, le président du jury reste juge des dispenses que les circonstances lui permettent d'accorder, sans nuire au bon fonctionnement des épreuves.

Hébergement des candidats militaires.

Les candidats militaires subissant les épreuves orales à Aix-en-Provence ou à la Flèche et n'appartenant pas à ces garnisons seront hébergés:

Les premiers par l'école militaire préparatoire;
Les seconds par le prytanée militaire.

Ils seront mis en route par leurs chefs de corps respectifs de façon à se présenter dans les centres d'examens oraux à l'appel des candidats de la série à laquelle ils appartiennent.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Octroi de la garantie de l'Etat en application de l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953.

Par arrêté en date du 29 juin 1957, la garantie de l'Etat a été accordée, en application de l'article 47 de la loi n° 53-1336 du 31 décembre 1953, aux emprunts qui seront émis, à hauteur de 16.935 millions de francs au maximum, par la société Centrale sidérurgique de Richemont pour le financement partiel du programme d'extension de la centrale thermique de Richemont (Moselle) désigné par « Programme Richemont II ».

Liste des produits pharmaceutiques à base d'alcool auxquels est reconnu le caractère exclusivement médicamenteux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 juin 1957:

Page 6153, 5e colonne (nom du produit), 41e ligne, au lieu de: « Lontinol », lire: « Lentinol ».

Page 6154, 5e colonne (nom du produit), 14e ligne, au lieu de: « Sirop biocéanol », lire: « Sirop Biocéanol »; 17e ligne, au lieu de: « Sirop baby », lire: « Sirop Baby ».

Page 6155, 2e colonne (nom du produit), 25e ligne, au lieu de: « Chloro-dermo-gastro-cyné », lire: « Chloro-dermo-gastro-gyné ».

Page 6156, 2e colonne (nom du produit), 21e ligne, au lieu de: « Mélange basamique », lire: « Mélange balsamique ».

Page 6158, 1re colonne (nom et résidence du préparateur), 35e ligne, au lieu de: « la Garenne-Colombes (Seine-et-Oise) », lire: « la Garenne-Colombes (Seine) »

Enquêtes économiques.

Par arrêté en date du 22 juin 1957, M. Geraud (Guillaume-Joseph), inspecteur principal du service des enquêtes économiques à Mende (Lozère), est nommé, à la même résidence, chef de service départemental des enquêtes économiques pour le département de la Lozère, à compter du 1er juillet 1957.

ENERGIE. — INDUSTRIE ET COMMERCE

Transport et distribution d'énergie électrique.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;

Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;

Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;

Vu le rapport en date du 7 juin 1957 de l'ingénieur en chef de la 1re circonscription électrique;

Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction de la ligne de transport d'énergie électrique à 45 kV Hornaing—Dechy (tronçon Hornaing—Abscon) (Nord).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années, à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
et par délégation :
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1956, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946, et notamment son article 35;
Vu le décret du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu le rapport en date du 10 mai 1957 de l'ingénieur en chef de la 2e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction du tronçon Mions—Vielmoulin de la ligne à 380 kV Mions—le Chesnoy (Ain, Saône-et-Loire, Côte-d'Or).

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années, à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
et par délégation :
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la loi du 15 juin 1906, et notamment son article 12, complété et modifié par le décret du 12 novembre 1938;
Vu la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment son article 35;
Vu le décret n° 50-640 du 7 juin 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application dudit article 35, et notamment son article 19;
Vu les demandes présentées par Electricité de France (direction de l'équipement du réseau de transport) les 7 novembre 1956, 11 décembre 1956 et 1er avril 1957;
Vu l'arrêté en date du 2 août 1950 du ministre de l'industrie et du commerce déclarant d'utilité publique les travaux de construction de la ligne à 225 kV Pragnères—Lau—Balagnas;
Vu le rapport en date du 8 avril 1957 de l'ingénieur en chef de la 5e circonscription électrique;
Vu l'arrêté du 20 mars 1956 portant délégation de signature,

Arrête :

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux de construction des lignes de transport d'énergie électrique à 225 kV :

Ormaisteguy—Cantegrit, tronçon Biriatou—Cantegrit, dans les départements des Basses-Pyrénées et des Landes;
Pragnères—Cantegrit, dans les départements des Hautes-Pyrénées et des Landes;
Cantegrit—Floirac—le Marquis, dans les départements des Landes et de la Gironde.

Art. 2. — Les expropriations nécessaires pour l'exécution desdits travaux devront être effectuées dans un délai de trois années à compter de la date du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur du gaz et de l'électricité est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce
et par délégation :
Le directeur du gaz et de l'électricité,
LOUIS SAULGEOT.

Fonds de concours.

Par arrêté ministériel en date du 27 juin 1957 :

1° A été définitivement annulée, sur les crédits ouverts à titre de fonds de concours pour l'exercice 1956, une somme de 81.219.933 F applicable aux chapitres ci-après du budget de l'industrie et du commerce :

Chap. 34-11. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais	33.190.557
Chap. 34-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel	4.913.858
Chap. 34-22. — Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel	40.614.595
Chap. 34-92. — Achat et entretien du matériel automobile.	156.406
Chap. 35-91. — Travaux d'équipement et d'entretien	2.044.517
Total	81.219.933

2° Ont été ouverts, à titre de fonds de concours sur 1957, des crédits d'un montant total de 81.219.933 F applicables aux chapitres ci-après du budget de l'industrie et du commerce :

Chap. 34-11. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Remboursement de frais	33.190.557
Chap. 34-12. — Direction des mines et de la sidérurgie. — Services extérieurs et écoles des mines. — Matériel	4.913.858
Chap. 34-22. — Direction des industries chimiques. — Laboratoire central des services chimiques de l'Etat. — Matériel	40.614.595
Chap. 34-92. — Achat et entretien du matériel automobile.	156.406
Chap. 35-91. — Travaux d'équipement et d'entretien	2.044.517
Total	81.219.933

AGRICULTURE. — EQUIPEMENT ET PLAN AGRICOLES

Conditions d'application du décret n° 52-166 du 14 février 1952 réglementant l'importation, la fabrication et la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu la loi validée du 8 février 1942 reprise aux articles 611 à 617 du code de la santé publique relative à la fabrication et à la vente des produits organiques destinés au diagnostic, à la prévention et au traitement des maladies des animaux;
Vu le décret n° 52-166 du 14 février 1952 modifié;
Vu les arrêtés des 31 juillet 1953 et 21 juillet 1955;
Vu l'avis du comité vétérinaire des sérums et vaccins;
Sur la proposition du professeur chef des services vétérinaires,

Arrête :

Art. 1er — Le paragraphe *b* de l'article 2 de l'arrêté du 31 juillet 1953 susvisé est modifié comme suit :

« *b*) La mention d'autorisation ainsi libellée : « Arrêté n° ..... du ..... » comportant : le numéro de l'arrêté et le numéro d'enregistrement du produit inscrit dans ledit arrêté, les deux nombres étant séparés par un tiret; la date de l'arrêté ».

Art. 2. — Le paragraphe *d* de l'article 4 de l'arrêté du 21 juillet 1955 susvisé est modifié comme suit :

« *d*) La mention d'autorisation de fabrication du produit inscrite sous la même forme que par le fabricant dudit produit : « Arrêté n° ..... du ..... ». Cette mention sera immédiatement suivie de la lettre F, accompagnée du numéro sous lequel ce même fabricant a été immatriculé par le ministère de l'agriculture ».

Art. 3. — Le professeur chef des services vétérinaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er juillet 1957.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation;
Le directeur du cabinet
PAUL RENARD

Attribution de diplômes aux élèves de la section d'études supérieures des industries du lait.

Par arrêté en date du 3 juillet 1957, le diplôme d'études supérieures des industries du lait a été attribué aux élèves de la section d'études supérieures des industries du lait (session 1956-1957) dont les noms suivent:

MM. Courtois (Jacques), diplômé de la section de perfectionnement des écoles d'industrie laitière.
Domenge (Gilbert), ingénieur agricole.
Duboz, agent de maîtrise de la coopérative mâconnaise, à Saint-Martin-Belle-Roche (Saône-et-Loire).
Goigoux (Alain), ingénieur des industries agricoles et alimentaires.
Gouet (Philippe), ingénieur agricole.
Javelot (Bernard), ingénieur des industries agricoles et alimentaires.
Le Gall (Pierre), docteur vétérinaire.
Mlles Plisson (Eliane), titulaire du certificat de fin d'études des écoles nationales vétérinaires.
de Santesteban, professeur d'enseignement ménager agricole.

Liste des élèves du cours de mutualité et de coopération agricoles ayant obtenu le certificat spécial de fin d'études.

(Session de 1957.)

MM. Paulet (Maurice), Levallois (Michel), Chevrel (Yves), Mouret (Daniel), Guedez (Michel), Gerardin (Bernard), Kadecka (Jacques), Lecolle (Michel), Nougarède (Pierre), Niang (Ady), Lasfargues (André), Vincent (Maurice), Lamizana (Robert), Giraud (Paul), Bengue Papa Malick, Keita Kaba.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Décret du 5 juillet 1957 créant un office public d'habitations à loyer modéré dans le département de la Loire et supprimant les offices publics des arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison.

Par décret en date du 5 juillet 1957, il est créé un office public d'habitations à loyer modéré pour le département de la Loire.

Les offices publics des arrondissements de Saint-Etienne et de Montbrison sont supprimés et leur patrimoine est attribué à l'office public d'habitations à loyer modéré du département de la Loire.

Ouverture de crédits.

Par arrêté en date du 27 juin 1957, il est ouvert au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, sur 1957, un crédit de 8 millions de francs applicable au chapitre 57-20: « Constructions semi-définitives, aménagement et expropriation d'immeubles pour le fonctionnement des administrations et services publics de l'Etat » du budget de la reconstruction et du logement.

Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Report de crédits.

Par arrêté en date du 27 juin 1957, sur les crédits ouverts au ministre des affaires économiques et financières sur 1956, une somme de 3.900.000 F est définitivement annulée sur le chapitre 46-21: « Intervention de l'Etat pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré » du budget de la reconstruction et du logement.

Il est ouvert au ministre des finances, des affaires économiques et du plan, sur 1957, un crédit de 3.900.000 F applicable au chapitre 46-21: « Intervention de l'Etat pour l'application de la législation sur les habitations à loyer modéré » du budget de la reconstruction et du logement.

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Date d'application d'un tarif particulier pour les communications établies dans certaines relations à moyenne et grande distance exploitées par voie entièrement automatique.

Le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu le décret n° 57-720 du 26 juin 1957 portant réaménagement de certaines taxes postales télégraphiques et téléphoniques,

Arrête:

Art. 1er. — Les dispositions de l'article 11 du décret n° 57-720 du 26 juin 1957 sont applicables à partir du 1er juillet 1957 aux communications à moyenne et grande distance demandées par les abonnés de la circonscription de taxe de Paris et ceux de la circonscription de taxe de Montpellier et établies par voie entièrement automatique.

La période d'application du tarif de nuit est fixée de vingt et une heures à six heures.

Art. 2. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1957.

Pour le secrétaire d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones et par délégation:

Le secrétaire général,
A. LABROUSSE.

Fonds de concours.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 1er juillet 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours:

Une autorisation de programme de 810.805.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour 1957:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-01. — Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure	96.000.000
Chap. 53-22. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains..	210.805.000
Chap. 53-23. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines. — Programme d'infrastructure	304.000.000
Chap. 53-30. — Equipement des services téléphoniques et radioélectriques	200.000.000
Total	810.805.000

Des crédits de payement de 810.805.000 F applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, pour 1957:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-01. — Equipement. — Bâtiments. — Programme d'infrastructure	96.000.000
Chap. 53-22. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains..	210.805.000
Chap. 53-23. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines. — Programme d'infrastructure	304.000.000
Chap. 53-20. — Equipement des services téléphoniques et radioélectriques	200.000.000
Total	810.805.000

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 1er juillet 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours:

1° Des autorisations de programme pour un montant total de 105.162.000 F et applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-20. — Equipement des bureaux téléphoniques.	104.202.000
Chap. 53-30. — Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	960.000
Total	105.162.000

2° Des crédits de payement pour un montant total de 185.405.000 F et applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957:

1re Section. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 1130. — Rémunération des gérants de bureaux secondaires et de divers personnels	11.342.000
Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel..	9.844.000
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable.	59.057.000

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-20. — Equipement des bureaux téléphoniques.	104.202.000
Chap. 53-30. — Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	960.000
Total	185.405.000

Par arrêté du secrétaire d'Etat au budget en date du 1er juillet 1957:

1° A été définitivement annulée, sur les crédits ouverts, à titre de fonds de concours pour l'exercice 1956, une somme de 4.548.041.000 francs applicable aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones:

1re Section. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 3800. — Transport du matériel et du personnel.	9.600.000
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	3.038.903.000
Total 1re section	3.048.503.000

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-00. — Equipement, bâtiments	500.000
Chap. 53-01. — Equipement, bâtiments, programme d'infrastructure	46.927.000
Chap. 53-23. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains. — Programme d'infrastructure	1.452.111.000
Total 2e section	1.499.538.000
Ensemble	4.548.041.000

2° Ont été ouverts, à titre de fonds de concours:

Des autorisations de programme d'un montant total de 1.792.042.000 F applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957:

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-20. — Equipement des bureaux téléphoniques.	1.047.444.000
Chap. 53-30. — Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	744.598.000
Total 2e section	1.792.042.000

Des crédits de payement d'un montant total de 4.548.041.000 F applicables aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones pour 1957:

1re Section. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 3080. — Transport du matériel et du personnel.	9.600.000
Chap. 3100. — Travaux et cessions à titre remboursable	1.246.861.000
Total 1re section	1.256.461.000

2e Section. — *Dépenses extraordinaires.*

Chap. 53-00. — Equipement, bâtiments	500.000
Chap. 53-01. — Equipement, bâtiments, programme d'infrastructure	46.927.000
Chap. 53-20. — Equipement des bureaux téléphoniques.	1.047.444.000
Chap. 53-23. — Equipement des lignes téléphoniques interurbaines et aménagement des réseaux urbains. — Programme d'infrastructure	1.452.111.000
Chap. 53-30. — Equipement des services télégraphiques et radioélectriques	744.598.000
Total 2e section	3.291.580.000
Ensemble	4.548.041.000

Services extérieurs.

Par arrêté du 25 juin 1957, il a été mis fin, à compter du 16 juin 1957, au détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, de Mme Roy, agent d'exploitation.

Par arrêté du 28 juin 1957, a été muté à Tananarive-Centre radioélectrique: M. Guiart, ingénieur de 2e classe des télécommunications à Pointe-à-Pitre-Centre radioélectrique.

Par arrêté du 29 juin 1957, a été reportée du 1er juillet au 1er octobre 1957 la date de réintégration et la date d'affectation à Bar-le-Duc de M. Blard, chef de centre de 2e classe, détaché, au titre de l'article 99 de la loi du 19 octobre 1946, auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Décrets du 5 juillet 1957 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 5 juillet 1957, le titre de professeur honoraire de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'université de Lille est conféré à M. Santenoise, ancien professeur de cette faculté, admis à la retraite.

Par décret en date du 5 juillet 1957, le titre de professeur honoraire de la faculté de pharmacie de l'université de Strasbourg est conféré à M. Volmar, ancien professeur de cette faculté, admis à la retraite.

Transformation de la section professionnelle du cours complémentaire de Passy-l'Abbaye en collège technique mixte industriel et commercial.

Par arrêté du 8 juin 1957, la section professionnelle du cours complémentaire de Passy-l'Abbaye (Haute-Savoie) a été transformée en collège technique mixte industriel et commercial, jumelé au collège classique et moderne de cette ville.

Agrément des appareils de lecture phonographique à usage scolaire.

Par arrêté du 24 juin 1957, est approuvé le règlement annexé audit arrêté pour l'agrément des appareils de lecture phonographique, dits électrophones, à usage scolaire.

Il entrera en application le 1er octobre 1957.

Nota. — Ce règlement sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale.

Diplôme d'études supérieures de sciences politiques.

Par arrêté du 27 juin 1957, la faculté de droit de l'université de Bordeaux est autorisée à délivrer le diplôme d'études supérieures de sciences politiques à compter de l'année scolaire 1957-1958.

Ouverture de crédits.

Par arrêté en date du 27 juin 1957, il a été ouvert au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, en augmentation des restes à payer de l'exercice 1954, un crédit spécial s'élevant à la somme de 539.976 F, montant de nouvelles créances constatées sur cet exercice.

Complément de l'arrêté du 17 octobre 1934 fixant la liste des titres étrangers admis en équivalence du baccalauréat.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu l'arrêté du 16 novembre 1915 relatif aux demandes d'équivalence du baccalauréat de l'enseignement secondaire en vue des études universitaires faites par des Français d'origine ayant résidé à l'étranger;

Vu l'arrêté du 16 novembre 1915 relatif aux demandes d'équivalence du baccalauréat de l'enseignement secondaire en vue des études universitaires faites par des étrangers ayant accompli leurs études à l'étranger, modifié par l'article 1er de l'arrêté du 21 juillet 1931;

Vu le décret du 18 janvier 1916 concédant la gratuité des équivalences accordées en vue des études universitaires aux étrangers pourvus de titres étrangers;

Vu l'article 6 du décret du 27 mai 1924 concernant l'admission des étrangers dans les universités françaises;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 17 octobre 1934, modifiant l'arrêté du 7 octobre 1932 fixant la liste des titres étrangers admis en équivalence du baccalauréat, est complété comme suit:

. . . . . .

Tunisie.

« Diplôme de baccalauréat de l'enseignement secondaire ».

. . . . . .

Art. 2. — Les recteurs d'académie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Liste des diplômes tenus pour équivalents au certificat d'études primaires en vue de l'admission à certains emplois.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu les articles 7 et 9 du décret n° 50-499 du 5 mai 1950 portant statut particulier des agents de service des établissements d'enseignement du second degré, administrés par l'Etat,

Arrête:

Art. 1er. — Sont tenus, à titre provisoire, pour équivalents au certificat d'études primaires, en vue de l'admission aux emplois prévus par l'article 7 du décret susvisé:

1° Tout certificat de scolarité des enseignements secondaire ou technique, d'une classe de niveau équivalent ou supérieur à celui du certificat d'études primaires;

2° Le certificat de scolarité délivré par le directeur d'un cours complémentaire;

3° Tout diplôme étranger dont l'assimilation au certificat d'études primaires français aura été reconnue;

4° L'un des diplômes officiels suivants:

Ancien brevet élémentaire;
Brevet d'études du premier cycle;
Première partie du baccalauréat (secondaire ou technique);
Certificats d'aptitude professionnelle divers de l'enseignement technique,
et tous diplômes de niveau supérieur;

5° Le certificat de scolarité délivré par les cours d'apprentissage agricole et horticole de la ville de Paris;

6° L'ancien diplôme d'études primaires préparatoires;

7° Le monitorat d'enseignement ménager;

8° Le diplôme d'enseignement ménager agricole;

9° Tout diplôme cité par l'article suivant.

Art. 2. — Sont tenus, à titre provisoire, pour équivalents, en vue de l'admission à un emploi d'ouvrier qualifié, au certificat d'aptitude professionnelle exigé par l'article 9 du décret susvisé:

1° Le certificat d'aptitude de floriculture et d'arboriculture d'ornement et d'alignement de l'école municipale et départementale du Breuil, délivré par la préfecture de la Seine;

2° Tout brevet de spécialité délivré par la marine nationale;

3° L'un des diplômes suivants:

Le certificat de fin d'apprentissage;
Le certificat de compagnon,
délivrés par une chambre des métiers;

4° L'admissibilité au concours d'ouvriers de 1re catégorie des administrations centrales et assimilées prévu par le décret du 3 septembre 1949;

5° L'ancien certificat de capacité à la conduite d'appareils à vapeur, délivré par la préfecture de police;

6° Le certificat de formation professionnelle des adultes;

7° Tout certificat d'aptitude professionnelle départemental.

Art. 3. — Les recteurs des académies sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1er juillet 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
ROGER GRANDBOIS.

Modalités de l'examen spécial d'entrée dans les facultés des lettres.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1957: page 3756, 1re colonne, 88e ligne, au lieu de: « Il comprend cinq membres », lire: « Il comprend quatre membres ».

Modalités de l'examen spécial d'entrée dans les facultés des sciences.

Rectificatif au *Journal officiel* du 9 avril 1957: page 3757, 1re colonne, 88e ligne, au lieu de: « Il comprend cinq membres », lire: « Il comprend quatre membres ».

Architecture.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1957: page 5403, 2e colonne, au lieu de: « Vendée: les Sables-d'Olonne..., et M. Grizet (Jean), architecte D. P. L. G. », lire: « Vendée: les Sables-d'Olonne..., et M. Grizet (Pierre), architecte D. P. L. G. »; au lieu de: « Aube: Troyes. — Construction du nouvel internat... », lire: « Aube: Troyes. — Construction du nouvel externat... ».

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 1er juillet 1957, l'arrêté du 23 mai 1957 portant inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'intendant pour l'année scolaire 1957-1958 est complété comme suit:

Personnel masculin.

M. Jacquet, S. I f.f économe au collège d'Autun.

Personnel féminin.

Mlle Manco, S. Intendante au L. G., Bône.

Concours de 1957 pour l'entrée à l'école normale supérieure et pour les bourses de licence.

LISTE, PAR ACADÉMIE, DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES AUX ÉPREUVES ORALES (SECTION DES LETTRES)

Académie de Paris. — Anfré, Auge, Aymard, Backes, Baechler, Balland, de Balmann, Berelowitch, Bommelaer, Burguière, Carrier, Carrière, Casevitz, Cauquil, Coq, Couespel, Courtois, Croissant, Danes, Delarue, Delval, Doumenc, English, Fabre, Fredet, Gaulon, Godard, Gorceix, Gouin, Grignon, Henri (Alain-Noël), Henry (Alain-Jacques), Hervier, Hudry, Ibanes, Janicaud, Jungblut, Lallot, Lejeune, Letaldier, Lerville-Anger, Lilamand, Liou, Lortholary, Marie, Maurel, Menager, Methais, Michaux, Michel (Pierre), Michot, Miquet, Morisot (J.-Cl.), Morrisson, Osmo, Pachet, Pecaut, Pellen, Perard, Pierrot, Polin, Pommiers, Ponnau, Prinz, Raison, Rocquet, Roger, Rousseau, Siebert, Simon, Tchernia, Terrisse, Vanel, Vassileiou, Villegier, Vitoux.

Académie d'Aix. — Brun, Charbonnier, Establet.

Académie de Lille. — Chretien, Verschave.

Académie de Lyon. — Badel, Bideau, Bouce, Ceard, Court, Decote, Dufaure de Lajarte, Flecheux, Gaubert, Jacquier, Lecourtois, Melmoux, Monloup, Moses, Mouillet, Nugue, Orjollet, Oziol, Perret-Liaudet, Reydellet, Sagne, Sinturel, Vialet.

Académie de Poitiers. — Dyonet.

Académie de Strasbourg. — Haar.

LISTE, PAR ACADÉMIE, DES CANDIDATS DÉCLARÉS ADMISSIBLES AUX ÉPREUVES ORALES (SECTION DES SCIENCES, GROUPES I, II ET II BIS)

Groupe I.

Académie de Paris. — Angelini, Arne, Aucouturier, Baillif, Baud, de Boûard, Boucher, Brion, Champetier, Colmez, Csakvary, Delcourt, Demonsant, Detraz, Devilliers, Ducateau, Emsellem, Ferrari, Foulon, Gerondeau, Girardeau, Grange, Guibert, Guillaume (Georges), Guillon (Alain), Hellegouarch, Jobin, Joly, Josien, Jousset, Krivine, Maury, Mechler, Mohanna, Omont, Padieu, Petauton, Pham, Piriou, Pla, Raffin, Rioux, Robert, Schneider, Semaille, Sillion, Velpry, Vivet.

Académie d'Alger. — Melka, Zizine.

Académie d'Aix. — Demoulin, Pachiaudi, Rauzy.

Académie de Clermont-Ferrand. — Ginibre.

Académie de Grenoble. — Armand, Barran.

Académie de Lille. — Bantegnies, Renard.

Académie de Lyon. — Artzner, Latreille, Marec (Michel), Reidenbach.

Académie de Montpellier. — Vokhac Khoan.
Académie de Nancy. — Cornet.
Académie de Poitiers. — Nicot.
Académie de Toulouse. — Decomps, Fert, Machicot.
Académie de Strasbourg. — Meyer (Yves), Szwarc.
Académie de Besançon. — Risset.

Groupe II.

Garçons. — Barat, Bonvalet, Buschinger, Cuisenier, Cuzin, Gaudemer, de Graciansky, Javoy, Lacaze, Lazlo, Mascle, Massoulié, Michard, Morin (Philippe), Prunet, Ranson, Renaudie, Robert.

Jeunes filles. — Mlles Boudiak, Cros, Delmas, Janton, Mentre, Moulinier, Schilliger.

Groupe II bis.

Garçons. — Abillon, Arnaud, Bonnet, Boubet, Dacunha Castelle, Dostatni, Grivet, Grossetete, Guillot, Hakim, Labbe, Latremoliere, Marcovici, Martin (Guy), Minier, Nechtschein, Roche, Wuilleumier.

Jeunes filles. — Mlles Damidau, Gallieu, Hamel, Jacquemin, Littaye, Petite, Richard, Spanjaard.

Liste des élèves de l'école nationale supérieure des beaux-arts ayant obtenu le diplôme d'architecte D. P. L. G.

SESSION DE NOVEMBRE 1956

(Délibération du jury en date des 26, 27 et 28 novembre 1956.)

MM. Andreeff (Constantin).
Belin (Pierre).
Besson (André).
Bezançon (Michel).
Blumer (Curt).
Boegner (Jacques).
Boukobza (Fernand).
Bournadet (Robert).
Boyer (Robert).
Buisson (Paul).
Cahour (Jules).
Chirie (Jacques).
Mlle Cottin (Georgette).
MM. Curtelin (Paul).
David (Emile).
Delecour (Robert).
Doiteau (André).
Duclermortier (Jules).
Dutar (Jean-Victor).
Mlle Fabre (Denise).
MM. Faux (Maurice).
de Fellner (Alexandre).
Ferraro (Aldo).
Folio (Jean).
Fourniol (Pierre).
MM. Fourtane (Michel).
Guillot (Jacques).
Hauvespre (André).
Hugues (Pierre).
Jallat (Jean-Claude).
Jung (Pierre).
Lavigne (Etienne).
Lebouteux (Pierre).
Le Callenec (Paul).
Loire (Bernard).
Lombard (Jacques).
Mahn (Claude).
Manieux (Philippe).
Martin (Jean).
Mornet (Philippe).
Muller (Julien).
Namur (Guy).
Ollivier (Maurice).
Pinseau (Michel).
Regnault (Pierre).
Renouf (Claude).
Taieb (Simon).
Tran Huu Loc.
Trehiaud (Henri).
Verdugo (Claude).

SESSION DE MARS 1957

(Délibération du jury en date des 4 et 5 mars 1957.)

MM. Abeasis (André).
Abo-Gad (Hassan-Ezzat).
Bachelot (Bernard).
Beauclair (Henri).
Boudhors (Daniel).
Charlet (Pierre).
Charrière (Maurice).
Dalbera (Jacques).
Degenne (René).
Denieuil (Jean).
Dimitrijevic (Jovan).
Donat (Jean).
Dubois (Philippe).
Dupire (Luc).
Durand (Jean-Louis).
Durufle (Paul).
Epron (Jean-Pierre).
Fouque (Gérard).
Fremin (Claude).
Frouteau (Michel).
Guitton (Alain).
MM. Gutton (René).
Host (Alfred).
Jourdain (Guy).
Lambert (Albert).
Loiseau (Georges).
Maddalena (Robert).
Mazet (Jean).
Meillassoux (Pierre).
Mengus (Bernard).
Meunier (Guttin).
Mosser (Michel).
Pharaon (Wadid).
Ratier (Michel).
Rendu (Jacques).
Thouveny (Jean).
Tortrat (Jacques).
Tribout (Marc).
Valerien (François).
Vayssière (Pierre).
Verdeil (Jean-Claude).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 4 juillet 1957 portant nomination, dans la 2e section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer, au grade d'administrateur général de 2e classe de l'inscription maritime.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret du 6 juin 1939 relatif au statut des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général, et notamment ses articles 1er (§ 3) et 4;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 2e section du cadre des officiers généraux de l'armée de mer:

Au grade d'administrateur général de 2e classe de l'inscription maritime.

(A compter du 1er juin 1957.)

M. l'administrateur en chef de 1re classe Quebriac (A.-A.), admis à la retraite.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) et le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 juillet 1957.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD BONNEFOUS.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
FRANK ARNAL.

Décret du 5 juillet 1957 portant classement dans la voirie nationale d'une section du chemin départemental n° 123, de la déviation de cette voie et d'une section du chemin départemental n° 123 bis, sur le territoire des communes de Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Joinville-le-Pont (Seine).

Par décret en date du 5 juillet 1957, sont classées dans la voirie nationale comme partie intégrante de la route nationale n° 4, conformément au plan au 1/5.000 visé par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine le 22 janvier 1957:

a) La section du chemin départemental n° 123, dénommée quai de Bercy-Charenton et quai des Carrières et comprise entre la limite de Paris et la rue Victor-Hugo, sur le territoire de la commune de Charenton-le-Pont, sur une longueur de 1.670 mètres;

b) La déviation dudit chemin départemental ouverte à l'emplacement de l'ancien canal de Saint-Maurice, sur le territoire des communes de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice, sur une longueur de 3.220 mètres;

c) La section du chemin départemental n° 123 *bis*, dénommée avenue des Canadiens et comprise entre la rue du Maréchal-Leclerc et la rue des Réservoirs, sur le territoire de la commune de Saint-Maurice, sur une longueur de 560 mètres;

d) La section du chemin départemental n° 123 *bis*, dénommée avenue des Canadiens et rue Jean-Mermoz et comprise entre la rue des Réservoirs et la place de la Résistance (entrée du pont de Joinville), sur le territoire de la commune de Joinville-le-Pont, sur une longueur de 500 mètres, ainsi que les diverses rampes de raccordement avec la route nationale n° 186 et les ouvrages de franchissement correspondants.

Commission supérieure des recours en matière de sécurité, d'habitabilité, d'hygiène et d'approvisionnements.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 juillet 1957: page 6703, 1re colonne, 37e ligne, au lieu de: « Choreux », lire: « Thoreux ».

Courtiers interprètes et conducteurs de navires.

Par arrêté en date du 1er juillet 1957, M. Paul Dervieux est nommé courtier interprète et conducteur de navires à la Rochelle (Charente-Maritime), en remplacement de M. Jean-Marie David, décédé.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 27 juin 1957, M. Delpech (Maurice), qui, ayant obtenu, à la suite du concours ouvert en 1953, une moyenne supérieure à 12, a sollicité son admission à l'emploi d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (ponts et chaussées) à titre outre-mer, a été nommé à cet emploi, conformément aux termes de l'article 4 de l'arrêté du 20 juin 1922, à compter du 16 juin 1957.

La présente nomination a été prononcée sous réserve de la production d'un certificat médical attestant qu'il est apte à servir outre-mer.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 4 juillet 1957 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 4 juillet 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 mai 1957 portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Moktar ould Khattra, chef général des Souakeurs-Tamchakett (cercle du Hodh), Mauritanie (Afrique équatoriale française). Officier du 29 juin 1949.

Par décret en date du 4 juillet 1957, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 14 février 1957 portant que la nomination faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur « A titre civil et exceptionnel »:

Au grade de chevalier.

M. Gandouin (Jacques-Albert), chef de cabinet du président de l'Assemblée de l'Union française; 18 ans 1 mois 11 jours de services. Titre exceptionnel.

Décret du 5 juillet 1957 conférant l'honorariat du grade d'ingénieur général à un ingénieur en chef hors classe des travaux publics, retraité.

Par décret en date du 5 juillet 1957, l'honorariat du grade d'ingénieur général des travaux publics de la France d'outre-mer est conféré à M. Thirion (Antoine), ingénieur en chef hors classe des travaux publics, retraité.

Décret du 5 juillet 1957 portant nomination d'un inspecteur général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer.

Par décret en date du 5 juillet 1957, M. Dausseur (Paul), directeur de 1re classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, est promu au grade d'inspecteur général de 2e classe avant trois ans, pour compter du 1er janvier 1957.

Administration générale.

Par arrêté du 28 juin 1957, il est mis fin, pour compter du 1er mars 1957, à la mise en service détaché auprès du ministère des affaires étrangères (relations avec les Etats associés) de M. Noorkhan (Georges), chef de bureau de 1re classe d'administration générale d'outre-mer.

Magistrature.

Par arrêté en date du 26 juin 1957, M. Diallo-Telli, substitut du procureur de la République près le tribunal de 2e classe de Cotonou, chef de cabinet adjoint du haut commissaire en Afrique occidentale française, est placé en position de mission dans la métropole du 15 mai 1957 au 5 juin 1957, pour prendre contact avec les services de la délégation d'Afrique occidentale française à Paris chargés de suivre les problèmes relatifs aux étudiants originaires de la fédération, et plus spécialement le placement des diplômés africains.

Postes et télécommunications.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 26 juin 1957, les fonctionnaires du cadre métropolitain des postes, télégraphes et téléphones dont les noms suivent, détachés auprès du ministère de la France d'outre-mer, ont été classés dans le cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer dans les conditions ci-après:

(Pour compter du 1er septembre 1956.)

BRANCHE ADMINISTRATIVE

A la 3e classe du grade d'inspecteur rédacteur.

M. Lavaud (Jean), ancienneté civile conservée: 2 ans 2 mois 10 jours.

(Pour compter du 23 octobre 1956.)

BRANCHE POSTALE

A la hors-classe du grade d'inspecteur.

M. Manneville (Louis), ancienneté civile conservée: 3 ans 3 mois 17 jours; majoration conservée: 7 mois 23 jours.

(Pour compter du 16 novembre 1956.)

BRANCHE POSTALE

A la 1re classe du grade d'inspecteur après quatre ans.

M. Juhel (Robert), ancienneté civile conservée: 2 ans 20 jours.

M. Petit (Léon), ancienneté civile conservée: 20 jours.

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

M. Vieillot (Médéric), ancienneté civile conservée: 1 an 6 mois 20 jours.

M. Sardou (Jean), ancienneté civile conservée: 4 ans 9 mois 15 jours.

BRANCHE DES CENTRAUX

A la 1re classe du grade d'inspecteur de 1re classe après quatre ans.

M. Hinterlang (Lucien), ancienneté civile conservée: 3 mois 10 jours.

(Pour compter du 1er décembre 1956.)

BRANCHE POSTALE

A la 1re classe du grade d'inspecteur adjoint.

M. Ghintran (Robert), ancienneté civile conservée: 15 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 1er juillet 1957, M. Grondin (Pierre), inspecteur principal de 1re classe du cadre général des postes et télécommunications de la France d'outre-mer, a été placé dans la position de mission en France, du 17 mai au 6 juin 1957, en vue d'étudier avec le service des postes et télécommunications du département l'organisation du futur office des postes et télécommunications.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Prévention du risque des personnes exceptionnellement transportées dans des véhicules de transport de marchandises.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles 421 (2e alinéa) et 431 (2e alinéa);

Vu l'arrêté du 13 mars 1956, modifié par l'arrêté du 28 juillet 1956, relatif à la prévention du risque des personnes exceptionnellement transportées dans des véhicules de transport de marchandises;

Vu l'avis du comité technique central de coordination,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 13 mars 1956 susvisé est complété par l'alinéa suivant:

« Les réglementations ayant le même objet adoptées par les caisses régionales ou générales de sécurité sociale sont annulées à la date d'entrée en vigueur des dispositions générales visées par le présent article. »

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale et le directeur général du travail et de la main-d'œuvre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 juin 1957.

JEAN MINJOZ.

Montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale des ouvriers bottiers à domicile de la région parisienne en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment les articles 120 à 127;

Vu l'arrêté du 29 octobre 1951 fixant le montant des frais d'atelier à déduire de la rémunération globale des travailleurs à domicile en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Les ouvriers bottiers de la région parisienne travaillant à domicile bénéficient, pour la détermination de la rémunération à prendre pour base du calcul des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, d'un taux de déduction supplémentaire de 5 p. 100, en sus du taux général de 10 p. 100 applicable, du chef des frais d'atelier, à la généralité des travailleurs à domicile.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté, qui prendra effet au 1er juillet 1957.

Fait à Paris, le 28 juin 1957.

JEAN MINJOZ.

Caisses de retraites et institutions de prévoyance.

Par arrêté du 2 juillet 1957, a été approuvé le changement de dénomination de la Caisse de retraites et de prévoyance du personnel du Crédit foncier de l'Indochine, 23, avenue Kléber, Paris (16e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié, qui prend le nom de Caisse de retraites et de prévoyance du personnel du Crédit foncier et immobilier (anciennement Crédit foncier de l'Indochine).

Par arrêté du 3 juillet 1957, ont été approuvées des modifications aux statuts de la caisse complémentaire de prévoyance des cadres du Crédit du Nord et de l'Union bancaire du Nord, 28, place Rihour, à Lille (Nord), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du règlement d'administration publique du 8 juin 1946 modifié.

Commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 28 juin 1957, M. Hirschfeld, maître des requêtes au conseil d'Etat, a été désigné en qualité de président suppléant de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population,

Vu le décret du 17 juin 1957 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommée attaché de cabinet au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population:

Mlle Moulimard, licenciée ès lettres.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1957.

ANDRÉ MAROSELLI.

Agrément de laboratoires d'analyses médicales.

Par arrêté du 24 juin 1957:

Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste de laboratoires d'analyses médicales agréés par le secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population pour effectuer les examens nécessaires au diagnostic biologique de la grossesse et au diagnostic de la syphilis:

1683 Le laboratoire de Mme Navarro (Suzanne), pharmacienne, 136, avenue Jean-Jaurès, à Clamart (Seine), enregistré sous le n° 3230. Directeur suppléant: M. Mestalan, pharmacien.

1684 Le laboratoire de M. Revol (Jean), pharmacien, à Six-Fours-la-Plage (Var), enregistré sous le n° 3258. Directeur suppléant: M. Audiffren, pharmacien.

1685 Le laboratoire de Mme Jousset, pharmacienne, 36, avenue de Poissy et 33, rue des Loges, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 3229. Directeur suppléant: Mlle Saintin (Simone), docteur en médecine.

1686 Le laboratoire de l'hôpital de Beauvais, 63, rue Gambetta, à Beauvais (Oise), enregistré sous le n° 2991. Directeur: Mlle Portes, pharmacienne. Directeur suppléant: M. Hubert, pharmacien.

1687 Le laboratoire de M. Boulous (Jacques), docteur en médecine, 1, rue du Canal, à Bayonne (Basses-Pyrénées), enregistré sous le n° 3250. Directeur suppléant: M. Taillandier (Jean), pharmacien.

1688 Le laboratoire de M. Duverneuil, pharmacien, rue Manchotte, à Belvès (Dordogne), enregistré sous le n° 3243. Directeur suppléant: M. Péré, pharmacien.

1689 Le laboratoire de Mme Letang (Marie-Louise), pharmacienne, 18, rue de Paris, à Avallon (Yonne), enregistré sous le n° 3249. Directeur suppléant: M. Courtois (André), pharmacien.

1690 Le laboratoire de Mme Borel, à Faverges (Haute-Savoie), enregistré sous le n° 3251. Directeur: M. Serres (Roger), pharmacien. Directeur suppléant: M. Gauduel (Armand), pharmacien.

1691 Le laboratoire de M. Benzacar (Maxime), docteur en médecine, 30, avenue Gallieni, à Noisy-le-Sec (Seine), enregistré sous le n° 3203. Directeur suppléant: Mme Morin (Marguerite), docteur en médecine.

1692 Le laboratoire Rommel, 24, rue des Fusillés, à Malo-les-Bains (Nord), enregistré sous le n° 3197. Directeur: M. Brochier (Albert), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Henin-not (Eugène), docteur en médecine.

1693 Le laboratoire de M. Mougenot, pharmacien, 14-16, rue de la Friperie, à Provins (Seine-et-Marne), enregistré sous le n° 3256. Directeur suppléant: M. Thierry, pharmacien.

La liste des laboratoires d'analyses médicales agréés est modifiée ainsi qu'il suit:

1046 Le laboratoire de Mlle Pellegrin, docteur en médecine, et de M. Tizzani, docteur en médecine, 3, place Vaucanson, à Grenoble (Isère), enregistré sous le n° 1661. Directeur suppléant: M. Seigneurin, docteur en médecine.

731 Le laboratoire de M. Durand (Guy), pharmacien, boulevard du Chinchon, à Montargis (Loiret), enregistré sous le n° 1503. Directeur suppléant: M. Bridel (Jacques), pharmacien.

648 Le laboratoire de M. Lemettre, pharmacien, 32, rue du Maréchal-Foch, à Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées), enregistré sous le n° 457. Directeur suppléant: M. Thomas, pharmacien.

649 Le laboratoire de M. Thomas, pharmacien, 9, place Peyramale, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), enregistré sous le n° 791. Directeur suppléant: M. Lemettre, pharmacien.

Sont rapportées les décisions ministérielles concernant les laboratoires ci-dessous désignés, qui sont supprimés de la liste des laboratoires d'analyses médicales agréés:

Le laboratoire de M. Thiaucourt (Léon), pharmacien, 17, boulevard Dubreuil, à Orsay (Seine-et-Oise), agréé sous le n° 1552.

Le laboratoire de Mme Larrieu-Boulay, docteur en médecine, 9, avenue de la République, à Saint-Amand (Cher), agréé sous le n° 1499.

Le laboratoire de M. Launay (Charles), pharmacien, à Jouy (Eure-et-Loir), agréé sous le n° 5798.

Enregistrement de laboratoires d'analyses médicales.

Par arrêté du 24 juin 1957:

Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le secrétaire d'Etat à la santé publique et à la population:

3242 Le laboratoire de l'hôpital-hospice de Vierzon (Cher). Directeur: M. Harlé (Guy), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Lecoz, docteur en médecine.

3243 Le laboratoire de M. Duverneuil (Jean-Pierre), pharmacien, rue Manchotte, Belvès Dordogne). Directeur suppléant: M. Péré (Jean), pharmacien.

3244 Le laboratoire de M. Hellequin (Guy), pharmacien, 46, rue Mauduit-Duplessix, le Passage Lanrico (Finistère). Directeur suppléant: M. Peigné (Yves), pharmacien.

3245 Le laboratoire de M. Jalaguier (Jacques), pharmacien, 1, rue Beauteville, Alès (Gard). Directeur suppléant: M Camus (Edmond), docteur en médecine.

3246 Le laboratoire de M. Hervé (René), pharmacien, à Louvigné-du-Désert (Ille-et-Vilaine). Directeur suppléant: M. Tharaux, pharmacien (activité limitée à la biochimie et à la parasitologie).

3247 Le laboratoire de M. Monal (Jean), pharmacien, 38, rue des Dominicains, Nancy (Meurthe-et-Moselle). Directeur suppléant: M. Duclerget, pharmacien.

3248 Le laboratoire d'analyses médicales du service de clinique chirurgicale de la faculté de médecine et de pharmacie de Lille (Nord) fonctionnant dans les locaux du centre hospitalier de Lille. Directeur: M. le professeur Razemon (Pierre), docteur en médecine; directeur suppléant: M. Barbry (Etienne), pharmacien.

3249 Le laboratoire de Mme Letang (Marie-Louise), pharmacien, 18, rue de Paris, Avallon (Yonne). Directeur suppléant: M. Courtois, pharmacien.

3250 Le laboratoire de M. Boulous (Jacques), docteur en médecine, 1, rue du Canal, à Bayonne Basses-Pyrénées). Directeur suppléant: M. Taillandier, pharmacien.

3251 Le laboratoire de Mme Borel (Jeanne), pharmacien, à Faverges (Haute-Savoie). Directeur suppléant: M. Serres (Roger), pharmacien.

3252 Le laboratoire de M. Reynier (Pierre), docteur en médecine, 7 *bis*, villa Eugène-Manuel, Paris (16e). Directeur suppléant: M. Nau (Paul), pharmacien.

3253 Le laboratoire de Mme Lamy, 123, rue Gabriel-Péri, à Saint-Denis (Seine). Directeur: M. Lamy (Jacques), pharmacien; directeur suppléant: Mme Izard (Monique), pharmacien.

3254 Le laboratoire de Mme Clin (Françoise), docteur en médecine, 32, rue de l'Assomption, Paris (16e). Directeur suppléant: M. Champagne, pharmacien.

3255 Le laboratoire de la clinique du Bois-de-Verrières, Antony (Seine). Directeur: M. Imbert (Pierre), docteur en médecine; directeur suppléant: M. Daninos, pharmacien.

3256 Le laboratoire de M. Mougenot (Marcel), pharmacien, 14-16, rue de la Friperie, Provins (Seine-et-Marne). Directeur suppléant: M. Thierry, pharmacien.

3257 Le laboratoire de M. Thellier (Raymond), pharmacien, rue Gaston-Morin, Domart-en-Ponthieu (Somme). Directeur suppléant: M. Laboureau, pharmacien. (Activité limitée à la cytologie, a la parasitologie et à l'hématologie.)

3258 Le laboratoire de M. Revol (Jean), pharmacien, 50, rue de la République, Six-Fours-la-Plage (Var). Directeur suppléant: M. Audiffren, pharmacien.

3259 Le laboratoire de M. Hénot (Lucien), pharmacien à Caudebec-en-Caux (Seine-Maritime). Directeur suppléant: M. Levavasseur, pharmacien. (Activité limitée à l'hématologie, à la cytologie et à la parasitologie.)

3260 Le laboratoire du Sanatorium des cheminots, à Ris-Orangis (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: M. Djeranian Manoug, docteur en médecine. Directeur: Mme Rossignol, pharmacien.

3261 Le laboratoire de M. Lamotte (Lucien), docteur en médecine, 21, rue des Orgues, Marseille (Bouches-du-Rhône). Directeur suppléant: M. Rousson, docteur en médecine.

3262 Le laboratoire de M. Brudon (Jean), pharmacien, 28, rue de la République, à Neuville-sur-Saône (Rhône). Directeur suppléant: Mme Brudon, pharmacien. (Activité limitée à la biochimie, la cytologie, l'hématologie et la parasitologie.)

3263 Le laboratoire de M. Martinet (Pierre), docteur en médecine, 5, rue Victor-Hugo, Montreuil-sous-Bois (Seine). Directeur suppléant: M. Drogoz, docteur en médecine.

La liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés est modifiée ainsi qu'il suit:

2744 Le laboratoire de l'Institut Pasteur de la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre. Directeur: M. François Litalien, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Michel Bentz, pharmacien.

2897 Le laboratoire du centre médico-social de la mutuelle générale de l'éducation nationale, 4, rue Meissonier, Alger. Directeur: Mlle Créhange (Jacqueline), pharmacien. Codirecteur: Mme Chastang-Dianoux, docteur en médecine.

2982 Le laboratoire de M. Manent (Jacques), pharmacien, 35, Grande-Rue, Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir). Directeur suppléant: M. Edouard, pharmacien.

1661 Le laboratoire Pellegrin-Tizzani, 3, place Vaucanson, Grenoble (Isère). Codirecteurs: Mlle Pellegrin (Geneviève), docteur en médecine; M. Tizzani (Pierre), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Seigneurin, docteur en médecine.

941 Le laboratoire départemental de la Meuse, à Bar-le-Duc. Directeur: M. Aubry, pharmacien. Directeur suppléant: M. Schwartzbrod, pharmacien. Directeur adjoint intérimaire: M. Borderie (Jean), pharmacien.

778 Le laboratoire de M. Berthelot (Jean), pharmacien, 20, rue Nationale, à Pontivy (Morbihan). Directeur suppléant: M. Tattevin, pharmacien.

851 Le laboratoire de M. Brisacq, pharmacien, 8, rue de Béthune, Douai (Nord). Directeur suppléant: Mlle Brisacq, pharmacien.

528 Le laboratoire de M. A Bassouls, pharmacien, 9, rue du Théâtre, Perpignan (Pyrénées-Orientales). Directeur suppléant: Mme Sabineu, pharmacien.

791 Le laboratoire de M. Thomas (Pierre), pharmacien, 9, place Peyramale, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). Directeur suppléant: M. Lemettre, pharmacien.

1373 Le laboratoire de l'hôpital Saint-Joseph, 7, rue Pierre-Larousse, Paris. Codirecteurs: MM. Pelou (André), pharmacien, et M. Mignot (Jacques), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Deiller (Jacques), docteur en médecine.

2423 Le laboratoire de Mme Andler (Lia), 52, boulevard du Montparnasse, Paris. Directeur: Mme Andler, docteur en médecine. Premier directeur suppléant: M. Charles Salmon, docteur en médecine; deuxième directeur suppléant: Mlle Marguerite Valon, pharmacien.

1849 Le laboratoire de M. Bay (Michel), docteur en médecine, 180, rue de Vaugirard, Paris. Directeur adjoint: M. Pechery (Claude), pharmacien. Directeur suppléant: M. Besson (Roger), pharmacien.

3144 Le laboratoire du dispensaire de Suresnes (Seine). Codirecteurs: M. Chevalier, docteur en médecine, et M. Kerboul, pharmacien. Directeurs suppléants: M. Hérovici, docteur en médecine, et M. Samama, pharmacien.

1100 Le laboratoire de l'hôpital-école des Peupliers (C. R. F.), 8, place des Peupliers, Paris, codirecteurs (à temps partiel): MM. Besson et Bay, docteurs en médecine. Directeur suppléant: M. de Traverse, pharmacien.

28 Le laboratoire de M. Clavreul, pharmacien, 2, boulevard des Filles-du-Calvaire, Paris. Directeur adjoint: Mme Gorel (Simone), pharmacien. Directeur suppléant: M. Maunand, pharmacien.

3000 Le laboratoire de M. Sandré (Pierre), pharmacien, 7, rue Villeneuve, à Clichy (Seine). Premier directeur suppléant: Mme Sandré (Myria), pharmacien; deuxième directeur suppléant: M. Francisque Aubert, docteur en médecine.

539 Le laboratoire de M. Sirjean, docteur en médecine, 127, rue du Château, à Boulogne-sur-Seine (Seine). Directeur suppléant: Mlle Perrignon (Suzanne), pharmacien.

457 Le laboratoire de M. Lemettre, pharmacien, 32, rue du Maréchal-Foch, Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées). Directeur suppléant: M. Thomas (Pierre), pharmacien.

3043 Le laboratoire de M. Michel (Léon), pharmacien, à Gerville (Seine-Maritime). Directeur suppléant: M. Moy (Alexandre), pharmacien (activité limitée à la cytologie, l'hématologie, la parasitologie).

3109 Le laboratoire de M. Moulin (Jean), pharmacien, à Bosc-le-Hard (Seine-Maritime). Directeur suppléant: M. Defrance (Albert), pharmacien.

2681 Le laboratoire de Mlle Bernard (Madeleine), pharmacien, 10, boulevard Dubreuil, à Orsay (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: M. Lanceuville (Jean), docteur en médecine.

243 Le laboratoire de M. Morel (Jean), pharmacien, 10, rue Victor-Réant, à Houdan (Seine-et-Oise). Directeur suppléant: M. Miscopein (Paul), pharmacien.

1256 Le laboratoire de M. Prade (Jean), pharmacien, 10, rue Picot, à Toulon (Var). Codirecteur: M. Vermeulen, pharmacien. Directeur suppléant: M. Paule (Michel), docteur en médecine.

2281 Le laboratoire de Mlle Martin (Jeanne), pharmacien, 3, rue Jean-Moulin, les Sables-d'Olonne (Vendée). Directeur suppléant: M. Nicollean (Pierre), pharmacien.

66 Le laboratoire de M. Jallatte (Charles), docteur en médecine, 2, rue des Chapeliers, à Nîmes (Gard). Directeur suppléant: Mme Jallatte (Denise), docteur en médecine.

Sont rapportées les décisions ministérielles concernant les laboratoires d'analyses médicales enregistrés:

Le laboratoire de Mme Larrieu-Boulay (Françoise), 9, place de la République, à Saint-Amand (Cher), enregistré sous le n° 2879.

Le laboratoire de M. Launay (Charles), pharmacien, à Jouy (Eure-et-Loir), enregistré sous le n° 696.

Le laboratoire de M. Chauvin (E.), pharmacien, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), enregistré sous le n° 595.

Le laboratoire de M. Schekter (Léon), docteur en médecine, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), enregistré sous le n° 2742.

Le laboratoire de M. Herovici, docteur en médecine, 10, rue Montcalm, à Paris, enregistré sous le n° 2757.

Le laboratoire de Mme Arnaud, pharmacien, 20, rue des Apennins, Paris (17e), enregistré sous le n° 2971.

Le laboratoire de la clinique de M. Terver, docteur en médecine, 13, avenue de Paris, à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 77.

Le laboratoire de M. Caullet (Charles), pharmacien, 33, rue du Général-Leclerc, à Garancières (Seine-et-Oise), enregistré sous le n° 2769.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté en date du 1er juillet 1957, le docteur Ganry, médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec (Morbihan), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin chef à l'hôpital psychiatrique de la Roche-sur-Yon (poste créé).

Par arrêté en date du 1er juillet 1957, Mme le docteur Kastler, reçue au concours du médicat des hôpitaux psychiatriques du 7 juin 1956, est nommée médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Stephansfeld (Bas-Rhin) (poste créé).

Sanatoriums publics.

Par arrêté en date du 1er juillet 1957, M. le docteur Gaucher, médecin adjoint au sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire), est nommé, dans l'intérêt du service, médecin adjoint au sanatorium de la Savoie, à Hauteville, en remplacement de M. le docteur Courtadon, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 27 juin 1957, il a été ouvert, à titre de fonds de concours, des crédits de payement d'un montant de 126.191.551 F, applicables aux chapitres ci-après du budget des anciens combattants et victimes de guerre pour 1957:

Chap. 31-21. — Services extérieurs. — Rémunérations principales	7.460.000
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	2.425.000
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires	337.000
Chap. 34-01. — Administration centrale. — Remboursement de frais	750.000
Chap. 34-21. — Services extérieurs. — Remboursement de frais	500.000
Chap. 46-23. — Appareillage des mutilés	114.719.551
Total	126.191.551

Services extérieurs.

Par arrêté du 24 juin 1957, les secrétaires administratifs des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre désignés ci-après sont promus à la 1re classe, 1er échelon, de leur grade dans les conditions ci-dessous:

Calvados. — Mme Binet (Denise), à compter du 18 septembre 1954.
Charente-Maritime. — Mme Patoizeau (Odette), à compter du 1er janvier 1954.
Garonne (Haute-). — M. Arbey (Charles), à compter du 23 mars 1954.
Seine-et-Oise. — M. Delepine (Maurice), à compter du 1er janvier 1954.
Belfort (territoire de). — Mme Gerber (Reine), à compter du 1er janvier 1954.
Calvados. — M. Barthe (Pierre), à compter du 27 juin 1956.
Maine-et-Loire. — M. Charrassier (Jean), à compter du 5 septembre 1956.
Mayenne. — M. Fouilleul (Louis), à compter du 5 juin 1956.
Pas-de-Calais. — M. Cœur (Raymond), à compter du 27 novembre 1956.
Seine-Maritime. — M. Marot (Marcel), à compter du 1er octobre 1956.
Sèvres (Deux-). — M. Grillet (Maurice), à compter du 4 juin 1956.
Vosges. — M. Viry (André), à compter du 14 février 1956.
Ain. — M. Michel (Roland), à compter du 27 janvier 1957.
Aisne. — Mme Durand (Léonie), à compter du 1er janvier 1957.
Bouches-du-Rhône — Mlle Brutus (Marguerite), à compter du 1er janvier 1957.
Bouches-du-Rhône. — Mlle Maurel (M.-Louise), à compter du 1er janvier 1957.
Bouches-du-Rhône. — M. Brousse (Paul), à compter du 26 avril 1957.
Côtes-du-Nord. — Mme Gendreau (Hélène), à compter du 1er janvier 1957.
Finistère. — Mme Lecroc (Elise), à compter du 1er janvier 1957.
Gironde. — M. Mivielle (Robert), à compter du 25 mai 1957.
Ille-et-Vilaine. — Mme Gergaud (Jeanne), à compter du 1er janvier 1957.
Loire. — Mlle Monicat (Marie), à compter du 1er janvier 1957.
Meurthe-et-Moselle. — Mlle Camelot (Germaine), à compter du 1er janvier 1957.
Meurthe-et-Moselle. — M. Comont (Jean), à compter du 2 juin 1957.
Morbihan. — M. Hess (Alfred), à compter du 1er janvier 1957.
Rhône. — Mme Chabaury (Lorraine), à compter du 1er janvier 1957.
Tarn-et-Garonne. — M. Dejean (Roger), à compter du 1er janvier 1957.
Oran. — Mme Bonnaure (Pauline), à compter du 1er janvier 1957.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mercredi 10 juillet 1957.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote: I. de la proposition de loi de MM. Marcel David et Jean Charlot (n° 2799) tendant à la revision des indices hiérarchiques de traitement des agents techniques des eaux et forêts; II. de la proposition de résolution de M. Anthonioz et plusieurs de ses collègues (n° 2052) tendant à inviter le Gouvernement à reviser la situation du corps des agents techniques des eaux et forêts. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 3908. — M. Mabrut, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote du projet de loi (n° 3763) modifiant la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée et la loi du 13 décembre 1932 relative au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves. (N° 5168. — M. Charles Margueritte, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Vote de la proposition de résolution (n° 301) de M. Deixonne et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prolonger les congés de longue durée des membres de l'enseignement atteints de tuberculose. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 4279. — M. Perche, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

4. — Vote de la proposition de loi (n° 4289) de Mlle Marzin et plusieurs de ses collègues tendant à attribuer, sans discrimination, une prime de 50 p. 100 de leur traitement moyen annuel aux chercheurs du centre national de la recherche scientifique et membres de l'enseignement public, une prime de 16 p. 100 aux personnels administratif et technique et une prime de 8 p. 100 au personnel ouvrier du centre national de la recherche scientifique. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 4627. — Mlle Marzin, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

5. — Vote de la proposition de loi (n° 1198) de Mme Galicier et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'une section d'études de la sclérose en plaques dont l'institut Pasteur de Paris serait chargé d'assurer l'exécution. (La commission conclut à une proposition de résolution.) (N° 4607. — Mme Roca, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

6. — Vote de la proposition de résolution (n° 2650) de M. Mora et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs de la Société nationale des chemins de fer français pour deux voyages annuels à tous les tuberculeux hospitalisés depuis au moins six mois dans un établissement de cure de quelque nature que ce soit. (Nos 4834-5010. — M. Mora, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

7. — Vote des propositions de résolution: 1° de M. Guislain et plusieurs de ses collègues (n° 4315) tendant à inviter le Gouvernement à inclure dans la liste des spécialités médicales la pédiatrie; 2° de M. Jean Cayeux et plusieurs de ses collègues (n° 4736) tendant à inviter le Gouvernement à inclure la pédiatrie parmi les spécialités médicales; 3° de Mme Roca et plusieurs de ses collègues (n° 5071) tendant à inviter le Gouvernement à inclure la pédiatrie dans la liste des spécialités médicales. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 5325. — M. Courrier, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

8. — Vote de la proposition de loi, adoptée par le Conseil de la République, tendant à la réglementation de l'ouverture et de la fermeture des boulangeries pendant la période des congés annuels payés. (N°s 2320-2602-2701. — M. Tamarelle, rapporteur.) (2e inscription.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

9. — Vote de la proposition de loi (n° 3511) de M. Christian Bonnet et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 15 de la loi du 4 décembre 1913 réorganisant le crédit maritime mutuel. (N° 4132. — M. Christian Bonnet, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

10. — Vote de la proposition de loi (n° 3738) de M. Titeux et plusieurs de ses collègues tendant à modifier la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s 4331-5166. — M. Jean Guitton, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

11. — Vote de la proposition de loi de M. Titeux et plusieurs de ses collègues (n° 5255) tendant à accorder aux salariés maintenus sous les drapeaux le bénéfice des congés payés. (Rapport adopté à la majorité absolue des membres composant la commission.) (N° 5256. — M. Legagneux, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

12. — Question orale hors tour: M. Gilbert Cartier (Seine-et-Oise) demande à M. le ministre des affaires étrangères: 1° quels sont les résultats des mesures prises en faveur de tous les Français de Tunisie et du Maroc qui ont regagné la métropole; 2° quels sont les moyens envisagés pour que tous ceux qui quittent ces pays trouvent les meilleures possibilités d'installation.

13. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier le statut des travailleurs à domicile. (N°s 5199, 5376. — M. Adrien Renard, rapporteur.)

14. — Discussion du projet de loi (n° 4899) autorisant le Président de la République à ratifier le traité portant statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. (N°s 5359, 5407. — M. July, rapporteur.)

15. — Discussion du projet de loi (n° 4976) relatif à l'affectation ou au détachement de certains fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France. (N° 5406. — M. Brocas, rapporteur.)

16. — Discussion du projet de loi (n° 5034) relatif à la garantie des recettes en matière de taxe locale.

17. — Discussion du projet de loi (n° 5154) portant reconduction de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire. (N° 5402. — M. Brocas, rapporteur.)

18. — Discussion de la proposition de loi (n° 3164) de M. Bouxom et plusieurs de ses collègues tendant à majorer de 10 p. 100 le montant des prestations familiales. (N° 5292. — M. Ulrich, rapporteur.)

19. — Discussion du projet de loi (n° 3931) relatif à la construction d'un paquebot pour la ligne de New-York et portant approbation d'avenants conclus avec la Compagnie générale transatlantique et la Compagnie des messageries maritimes. (N° 4738. — Première partie: Dispositions relatives aux avenants. — M. Louis Michaud, rapporteur. — Deuxième partie: Dispositions relatives au paquebot. — M. Jean Guitton, rapporteur.)

20. — Discussion de la proposition de loi (n° 2318) de M. Bartolini et plusieurs de ses collègues tendant à permettre la validation des services des ouvriers et ouvrières des établissements de la défense nationale après interruption due à une maladie de longue durée. (N° 4783. — M. X..., rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports, mis en distribution le mercredi 10 juillet 1957.

N° 5213 (1). — Proposition de résolution de M. Pages tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux viticulteurs du département de l'Hérault sinistrés par les calamités des mois d'avril et mai 1957 (renvoyée à la commission des finances).

N° 5365. — Rapport de M. Denvers, au nom de la commission de la reconstruction, sur le projet de loi modifié par le Conseil de la République dans sa 2e lecture, tendant à favoriser la construction de logements et les équipements collectifs.

N° 5367. — Avis de M. Pierre André, au nom de la commission de la défense nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier: 1° le traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes; 2° le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique; 3° la convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957 (dispositions relatives à la Communauté européenne de l'énergie atomique).

N° 5387. — Rapport supplémentaire de M. Pelleray, au nom de la commission de l'agriculture, sur les propositions de loi et de résolution tendant à la protection du beurre fermier par la création d'un label d'origine et l'emploi de conservateurs.

(1) Tirage restreint.

N° 5402. — Rapport de M. Brocas, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant reconduction de la loi du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire.

N° 5406. — Rapport de M. Brocas, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi relatif à l'affectation ou au détachement de certains fonctionnaires de l'Etat hors du territoire européen de la France.

N° 5407. — Avis de M. de Baillienceourt, au nom de la commission de la production industrielle, sur le projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité portant statut de l'agence internationale de l'énergie atomique.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa première séance du mardi 9 juillet 1957, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Courrier membre de la commission de l'agriculture, en remplacement de M. Vahé;

2° M. Morève membre de la commission de l'éducation nationale, en remplacement de M. Faggianelli;

3° M. Bernard Lafay membre de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, en remplacement de M. Corniglion-Molinier;

4° M. Pascal Arrighi membre de la commission des finances, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. André Morice;

5° M. Gaborit membre de la commission des finances, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Pascal Arrighi;

6° MM. Badie et Malbrant membres de la commission de la justice et de législation, en remplacement de MM. Emile Hugues (Alpes-Maritimes) et Triboulet.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mardi 9 juillet 1957.

Présents. — MM. Arbeltier, Barrot (Noël), Cayeux (Jean), Guillou (Pierre).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 11 juillet 1957, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — En remplacement de MM. André Morice, François-Bénard, Edouard Bonnefous, Jean-Raymond Guyon et Faggianelli:

a) Election d'un vice-président et d'un secrétaire;

b) Nomination des rapporteurs spéciaux des budgets suivants: justice, aviation civile et commerciale, industrie et commerce, finances (charges communes), travaux publics.

II. — Deuxième lecture du projet de loi (n° 3703) concernant diverses dispositions relatives au Trésor. — M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur se réunira le jeudi 11 juillet 1957, à dix heures (local de la commission n° 207):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 5122) de M. René Pleven (personnel des ex-concessions françaises en Chine);

La proposition de loi (n° 5130) de M. Mignot (comité interdépartemental de coordination entre la Seine et la Seine-et-Oise);

La proposition de loi (n° 5186) de M. Mabrut (reclassement des fonctionnaires et agents des collectivités locales);

La proposition de loi (n° 5136) de M. Paumier (dégrèvement de la contribution foncière aux preneurs de baux ruraux).

II. — Eventuellement, rapport de M. Brocas sur la lettre rectificative (pouvoirs spéciaux en Algérie).

III. — Avis, en troisième lecture, de M. Mérigonde sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République (n° 5276) (construction de logements).

IV. — Rapport de M. Arrighi sur le projet de loi, modifié par le Conseil de la République (n° 5361) (création de justices de paix en Algérie) (2e lecture).

V. — Rapport de M. Mérigonde sur les propositions de loi (n° 1280) de M. Hernu et (n° 3034) de M. Bartolini (bonifications d'ancienneté aux fonctionnaires résistants).

VI. — Rapport de M. Vallin sur les propositions de loi (n° 837) de M. Lamps, (n° 1323) de M. Barel, (n° 1662) de M. Lecœur, (n° 1608) de M. Penoy et (n° 2238) de M. Buron (impôt sur les spectacles).

VII. — Rapport de M. Vallin sur les propositions de loi (n° 4166) de M. Fajon et (n° 4307) de M. Bouxom tendant à exempter de l'impôt foncier les immeubles des comités d'entreprise affectés à leurs œuvres sociales.

VIII. — Rapport de M. Seitlinger sur la proposition de loi (n° 2979) de M. Albert Schmitt (avantages de carrière aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine expulsés).

IX. — Rapport de M. Seitlinger sur la proposition de loi (n° 3451) de M. Albert Schmitt (statut du réfractaire aux fonctionnaires d'Alsace-Lorraine expulsés).

X. — Rapport de M. Gagnaire sur la proposition de loi (n° 4281) de M. Daniel Mayer (fonctionnaires résistants de Tunisie et du Maroc).

XI. — Rapport de M. Alfred Coste-Floret sur la proposition de résolution (n° 4435) de M. Quinson (échanges internationaux dans le domaine communal).

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 11 juillet 1957, à onze heures (local de la commission n° 250) :

Rapport de M. Cupfer, en deuxième lecture, sur le projet de loi relatif aux magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de la justice de nationalité française en service en Tunisie et au Maroc.

La commission des territoires d'outre-mer se réunira le jeudi 11 juillet 1957, à dix heures (local de la commission n° 254) :

I. — Examen des décrets du 24 février 1957 relatifs à la réparation et à la prévention des accidents du travail (n° 5331) et à la procédure d'expropriation spéciale (n° 5332).

II. — Audition de commissaires du Gouvernement.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le vendredi 12 juillet 1957, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 255) :

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 4913) de M. de Chevigny et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à constituer un fonds social destiné à des réalisations collectives en faveur des vieillards.

II. — Rapport de Mme Lefebvre sur la proposition de loi (n° 4937) de M. Moisan (saisie-arrêt sur les salaires).

III. — Rapport de M. Titeux sur sa proposition de loi (n° 5152) (revision des pensions de silicosés).

IV. — Rapport de M. Musmeaux sur les propositions de loi (n°s 516 et 954) de M. Musmeaux et de Mme Lefebvre (pension entière à soixante ans).

V. — Rapport de Mme Galicier sur la proposition de loi (n° 1017) de Mme Roca (allocations prénatales).

VI. — Rapport de Mme Galicier sur la proposition de loi (n° 2450) de Mlle Rumeau (rachat de cotisations vieillesse).

VII. — Rapport de M. Ulrich sur la proposition de loi (n° 1722) de M. Duquesne (allocations familiales des veuves non travailleuses).

VIII. — Eventuellement, troisième lecture.

IX. — Questions diverses.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de la justice et de législation le mercredi 10 juillet 1957, à quinze heures (local de la commission n° 250).

Examen des demandes de discussion d'urgence présentées :

Par M. Boisdé pour sa proposition de loi (n° 5398) tendant à réformer les dispositions de la loi du 30 décembre 1906 sur les ventes au déballage, soldes, liquidations ou ventes forcées;

Par M. Cherrier pour sa proposition de résolution (n° 5400) invitant le Gouvernement à faire remettre en liberté, à l'occasion de la fête du 14 juillet 1957, les patriotes encore emprisonnés pour faits de résistance et à annuler les poursuites dont certains d'entre eux sont l'objet pour les mêmes motifs;

Par M. Alphonse Denis pour sa proposition de résolution (n° 5401) invitant le Gouvernement, à l'occasion de la fête du 14 juillet 1957 : 1° à abandonner toute poursuite contre les citoyens poursuivis en raison des manifestations ayant accompagné le départ de rappelés sous les drapeaux; 2° à faire mettre en liberté tous les citoyens en détention préventive ou condamnés en raison des mêmes motifs.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le vendredi 12 juillet 1957, à onze heures quinze, dans les salons de la présidence.

Réunions de commissions du mercredi 10 juillet 1957.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 263.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission de l'éducation nationale, à neuf heures trente. — Local n° 262.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission de justice et de législation, à dix heures et quinze heures. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à dix heures. — Local n° 220.

Sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale, à seize heures. — Local du 5e bureau.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du jeudi 11 juillet 1957.

A dix heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Nouvelle-Calédonie. (N°s 637, 661, 737, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale dans les Etablissements français de l'Océanie. (N°s 639, 660, 736, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

3. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale aux Comores. (N°s 638, 664, 739, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

4. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, portant institution d'un conseil de gouvernement et extension des attributions de l'assemblée territoriale en Côte française des Somalis. (N°s 632, 663, 738, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer. (N°s 633, 701, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-242 du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, relatif au régime des substances minérales dans les territoires d'outre-mer. (N°s 642, 700, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, des conclusions du rapport portant, au nom de la commission de la France d'outre-mer, proposition de décision sur le décret n° 57-240 du 24 février 1957, examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale, en application de l'article 1er de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956, instituant une université à Dakar. (N°s 629, 742, session de 1956-1957. — M. N..., rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, concernant diverses dispositions relatives au Trésor. (N°s 735 et 812, session de 1956-1957. — M. Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. N.... rapporteur.)

2. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, sur le reclassement des travailleurs handicapés. (Nos 68, 457, 465; 753 et 807, session de 1956-1957. — Mme Marcelle Delabie, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

3. — Discussion en quatrième lecture de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa quatrième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du code de la santé publique. (Nos 501, 665, session de 1955-1956; 420, 500; 651, 686; 817 et 823, session de 1956-1957. — M. René Dubois, rapporteur de la commission de la famille, de la population et de la santé publique.)

4. — Discussion du projet de loi modifiant l'article 11 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. (Nos 173 et 819, session de 1956-1957. — M. Schwartz, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale, et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission de la presse, de la radio et du cinéma. — M. Vincent Delpuech, rapporteur.)

5. — Discussion en deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs de travail (Nos 366, 597, 598, 625, 760, session de 1956-1957. — Mme Marcelle Devaud, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi, adopté avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à accorder des congés non rémunérés aux travailleurs en vue de favoriser l'éducation ouvrière. (Nos 316, 559, 761 et 821, session de 1956-1957. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

7. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes. (Nos 262, 623, session de 1955-1956; 90, 749 et 820, session de 1956-1957. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

8. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 431 du code de la sécurité sociale relatif à la prévention des accidents du travail. (Nos 596 et 814, session de 1956-1957. — M. Méric, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

9. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter le code de la sécurité sociale en ce qui concerne les accidents de trajet. (Nos 595 et 813, session de 1956-1957. — M. Méric, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

10. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à rétablir dans leurs droits, au regard de l'assurance vieillesse, les chauffeurs de taxis salariés exclus du régime général des assurances sociales entre le 1er juillet 1930 et le 1er janvier 1936. (Nos 732 et 815, session de 1956-1957. — Mme Girault, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

11. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le décret n° 53-706 du 9 août 1953, modifiant la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer des sociétés à responsabilité limitée. (Nos 777 et 801, session de 1956-1957. — M. Marcel Molle, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

12. — Discussion du projet de loi relatif à l'interdiction d'émission des billets ayant pour objet de remplacer la monnaie et modifiant les articles 136, 475, 476 et 477 du code pénal. (Nos 4 et 787, session de 1956-1957. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

13. — Discussion des propositions de loi: 1° de MM. Armengaud, Longchambon, de Menditte et Ernest Pezet tendant à la modification des articles 20, 21 et 78 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers; 2° de M. Louis Gros tendant à modifier l'article 20 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. (Nos 23, année 1955, 536 et 689, session de 1956-1957. — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

14. — Discussion de la proposition de loi de M. Reynouard tendant à modifier l'article 79 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 aux fins d'étendre aux propriétaires d'appartement les possibilités d'échange avec tout locataire ou occupant bénéficiaire d'un maintien dans les lieux. (Nos 166 et 690, session de 1956-1957). — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

15. — Discussion de la proposition de loi de M. Bruyas tendant à modifier l'article 4 de la loi n° 48-1360 du 1er septembre 1948 sur les loyers. (Nos 356, année 1955 et 691, session de 1956-1957. — M. Joseph Yvon, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

16. — Discussion de la proposition de loi de MM. Armengaud, Longchambon et Ernest Pezet permettant la réquisition de locaux d'habitation au profit des Français expulsés du Proche-Orient. (Nos 539 et 697, session de 1956-1957. — M. Marcilhacy, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

17. — Discussion de la proposition de loi de MM. Blondelle, Deguise, de Pontbriand, et les membres du groupe du centre républicain d'action rurale et sociale, tendant à modifier les articles 811 et 845 du code rural. (Nos 261 (rectifié), session de 1955-1956 et 590, session de 1956-1957. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture; et n° , session de 1956-1957. — Avis de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. — M. Biatarana, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions générales.

Dans sa séance du mardi 9 juillet 1957, le Conseil de la République a nommé:

M. Marcel Dassault, membre titulaire de la commission de la reconstruction, en remplacement de M. Séné, démissionnaire de son mandat de sénateur.

M. Henry Torrès, membre suppléant de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Léo Hamon, démissionnaire.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mardi 9 juillet 1957.

Présents. — MM. Aguesse, Blondelle, Charles Durand, Enjalbert, Méric, François Patenôtre, Rochereau, Schiaffino, Ulrici, François Valentin, de Villoutreys.

Suppléant. — M. Jean Michelin.

Excusés. — MM. Philippe d'Argenlieu, Clerc, Jacques Gadoin, Marignan, Naveau, Sempé.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mardi 9 juillet 1957.

Présents. — MM. Louis Gros, Georges Pernot, Edgar Tailhades.

Excusés. — MM. Jozeau-Marigné, Kalb, Marcilhacy, Marcel Molle, Schwartz.

Suppléant. — M. Lodéon.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 9 juillet 1957.

Présents. — MM. Chaintron, Laburthe, Monichon, de Montalembert, Alex Roubert, François Valentin.

Excusés — MM. Michel Debré, Nayrou, Joseph Raybaud.

Suppléants. — MM. Castellani, Georges Maurice, Pidoux de La Maduère

---

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 10 juillet 1957, à quinze heures trente (local n° 221):

Projet de rapport pour avis du général Béthouart sur le projet de loi (n° 4676, A. N., 3e législ.) créant l'Euratom.

La commission des finances se réunira le mercredi 10 juillet 1957, à dix heures (local de la commission):

Audition de M. François-Bénard, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, et de M. Francis Perrin, haut commissaire à l'énergie atomique, sur le projet de loi (n° 800, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif au plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961. — Rapporteur: M. Coudé du Foresto.

La commission des finances se réunira le mercredi 10 juillet 1957, à quinze heures (local de la commission):

Examen préliminaire du traité instituant une Communauté économique européenne (n° 4676, A. N., 3e législ.). — Rapporteur pour avis: M. Alric.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le jeudi 11 juillet 1957, à onze heures trente (local n° 202):

Premier examen du rapport pour avis de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 4676, A. N., 3e législ.) autorisant le Président de la République à ratifier le traité instituant la Communauté économique européenne.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de la famille, de la population et de la santé publique le mercredi 10 juillet 1957, à quinze heures (local n° 207):

Nouvel examen de la proposition de loi (n° 817, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa quatrième lecture, relative aux concours de médecin des hôpitaux de Paris, et complétant l'article 730 du code de la santé publique. — Audition des représentants de l'intersyndicat des médecins des hôpitaux de Paris.

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale le jeudi 11 juillet 1957, à dix heures trente (local n° 202):

C. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 804, session 1956-1957) de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier l'article 675 du code général des impôts, relatif à la non-oblitération des timbres mobiles apposés sur les demandes servant à l'introduction d'une action devant une juridiction contentieuse.

D. — Examen de propositions d'amendements à la proposition de loi (n° 777, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer les sociétés à responsabilité limitée. (M. Marcel Molle, rapporteur.)

E. — Rapport de M. Marcilhacy sur le projet de loi (n° 659, session 1956-1957) relatif aux conditions d'application de certains codes.

F. — Désignation d'un rapporteur pour le projet de loi (n° 802, session 1956-1957), modifié par l'Assemblée nationale, portant institution d'un code de procédure pénale (titre préliminaire et livre 1er).

Convocation de sous-commission.

La sous-commission chargée de contrôler de façon permanente l'emploi des crédits de la défense nationale se réunira le jeudi 11 juillet 1957, à dix-sept heures trente (local n° P 1):

Audition de M. le ministre de la défense nationale.

Réunions de commissions du mercredi 10 juillet 1957.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à quinze heures trente. — Local n° 221.

Commission de l'éducation nationale, à onze heures. — Local n° 207.

Commission de la famille, à quinze heures. — Local n° 207.

Commission des finances, à dix heures et à quinze heures. — Local n° 131.

Commission de la France d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 215.

Commission de la presse, à dix heures trente. — Local n° 201.

Commission de la reconstruction, à dix heures trente. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 11 juillet 1957.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant institution de barreaux près les cours d'appel de l'Afrique occidentale française. (Nos 214 et 389, session 1956-1957. — M. Rencurel, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant institution d'un barreau près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française. (Nos 321 et 390, session 1956-1957. — M. Rencurel, rapporteur de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Duval, Bernier, Charlier, Dède, Fleury, Guillabert, Iba Zizen, Alfred Jacobson, Jacquier, Ramus, Repiquet, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes mesures propres à coordonner la production et la consommation de sucre dans l'Union française. (Nos 66, année 1955, et 385, session 1956-1957. — M. Dède, rapporteur de la commission des affaires économiques. — N° 408, session 1956-1957. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Duval, rapporteur. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. N..., rapporteur.)

Affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 9 juillet 1957.

Présents: MM. Burkhardt, Chastenet, Dardelle, Hazoumé, Héline, La Gravière, Mme Malroux. *Suppléants:* M. Chastenet de M. Bentounes, M. La Gravière de M. Gervain, Mme Malroux de M. Charles-André Julien, M. Héline de M. Raphaël-Leygues, M. Dardelle de S. A. R. la princesse Yukanthor, M. Hazoumé de S. A. R. la princesse Thiao Khannao.

Excusés: MM. Castex, Chekkal Dao, Dubois, Marceau-Dupuy, Guirandou N'Diaye, Kamil, Mlle Le Ber, MM. Signoret, Saïdou Djermakoye.

Relations extérieures.

Séance du mardi 9 juillet 1957.

Présents: MM. Baudouin, Benon, Bidet (André), Daher, Dardelle, Héline, Jacobson, Jacquier, Laurent-Eynac, Legentilhomme, Léon, Oudard, Roy, Sarrault (Omer), Schneider, Schmitt (René), Vignes. *Suppléants:* M. Oudard de M. William Bazé, M. André Bidet de M. Coquart, M. Benon de M. Guy, M. René Schmitt de M. Lakhdari, M. Jacobson de Mme Lefaucheux, M. Dardelle de M. Georges Riond.

Excusé: M. l'amiral Moullec.

Convocations de commissions.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 10 juillet 1957, à onze heures trente, local C 16, palais de l'Union française.

Demandes d'avis (n° 214, session 1956-1957) portant institution de barreaux près les cours d'appel de l'Afrique occidentale française, et (n° 321, session 1956-1957) portant institution d'un barreau près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française. — Nouvel examen du rapport de M. Rencurel après renvoi à la commission par l'Assemblée dans sa séance du 4 juillet 1957.

Additif à l'ordre du jour de la séance que tiendra la commission de politique générale le mercredi 10 juillet 1957, à dix-sept heures (local n° C. 21), palais de l'Union française:

Echange de vues sur les modalités de désignation des deux représentants de l'Assemblée de l'Union française au sein de la haute commission de l'O. C. R. S. (art. 6 de la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant une organisation commune des régions sahariennes).

Rectificatif.

La réunion de la commission de comptabilité, prévue pour le jeudi 11 juillet 1957, à dix heures, est avancée à neuf heures trente, même jour, en raison de la réunion du bureau de l'Assemblée prévue pour la même date à onze heures.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Présidence du conseil.

Avis relatif à l'édition et à la mise en vente de publications officielles de la présidence du conseil (direction de la documentation).

La direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e), a fait paraître dans la semaine du 1er juillet au 6 juillet 1957:

I. — Notes et études documentaires.

N° 2300. — La législation antituberculeuse et l'organisation de la lutte antituberculeuse en France..... 150 F.

N° 2301. — L'évolution économique de la Tchécoslovaquie (1956-mars 1957), complément au n° 2152..... 50 F.

Abonnement aux « Notes et études documentaires »: six mois, 4.000 F; un an, 7.500 F.

II. — Chronologie internationale.

N° 10 du 16 au 31 mai 1957..... 70 F.

Abonnement à la « Chronologie internationale »: un an, 1.400 F.

III. — Chroniques étrangères.

N° 232. — *Etats-Unis:* L'interview de M. Khrouchtchev. — Le désarmement. — La discussion budgétaire..... 50 F.

N° 153. — *Allemagne:* Désarmement et réunification. — La question atomique en République fédérale. — Le congrès de l'Union chrétienne-démocrate..... 50 F.

Abonnement à chacune des six « Chroniques étrangères »: six mois, 275 F; un an, 500 F.

IV. — Articles et documents.

(Bulletin d'informations et de presse internationale.)

N° 0524. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Les rapports entre les Etats-Unis et le Japon.
2. *Textes du jour.* — Note des Etats-Unis à l'Union soviétique sur le Moyen-Orient (12 juin 1957). — Note du Gouvernement britannique au Gouvernement soviétique sur le Moyen-Orient (12 juin 1957). — Traité maroco-tunisien d'amitié et de solidarité (30 mars 1957).
3. *Faits et opinions.* — Orient-Occident. — La conférence de Karachi. — Les élections thaïlandaises de février 1957.

Le numéro..... 48 F.

N° 0525. — 1. *Problèmes d'actualité.* — La situation en Corée.
2. *Textes du jour.* — Communiqué de presse relatif au conseil des ministres du 26 juin 1957.
3. *Faits et opinions.* — Le communisme albanais; ses racines politiques et idéologiques. — La jeunesse intellectuelle et le communisme en Allemagne orientale.

Le numéro..... 48 F.

N° 0526. — 1. *Problèmes d'actualité.* — Une nouvelle note soviétique à Bonn.
2. *Textes du jour.* — Déclaration commune du Gouvernement de la République populaire de Pologne et du Gouvernement de la République démocratique allemande (20 juin 1957). — Note du Gouvernement soviétique au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne (27 juin 1957).
3. *Faits et opinions.* — Les Hongrois et la propagande occidentale. — Le rapport des Nations Unies sur le soulèvement hongrois.

Le numéro..... 48 F.

Abonnement aux « Articles et documents »: six mois, 2.750 F; un an, 5.000 F.

V. — Problèmes économiques.

(Sélection hebdomadaire de presse française et étrangère.)

N° 496 du 2 juillet 1957 publie notamment:
L'Europe en 1960: disponibilité de main-d'œuvre, productivité, production.
L'évolution du mark allemand au cours des cinquante dernières années.

Le numéro..... 40 F.

Abonnement aux « Problèmes économiques »: six mois, 1.000 F; un an, 1.800 F.

VI. — Bibliographie sélective des publications officielles françaises.

N° 9 du 15 mai 1957 comprenant:
1. Documents administratifs.
2. Bulletin des sommaires.

La « Bibliographie sélective » n'est pas vendue au numéro.
Abonnement à la « Bibliographie sélective »: un an, 1.000 F.

VII. — Bulletin hebdomadaire de statistique.

(Rédigé par l'institut national de la statistique et des études économiques.)

N° 479 du 6 juillet 1957 publie, en variétés statistiques:
1. Le chauffage des foyers domestiques.
2. Indices mensuels des prix de détail des produits manufacturés et des services à Paris.
3. Etat des crédits en fin de trimestre.

Le « Bulletin hebdomadaire de statistique » n'est pas vendu au numéro.
Abonnement au « Bulletin hebdomadaire de statistique »: un an, 1.200 F.

VIII. — Cartes géographiques.

N° 76. — Carte économique de l'Afrique du Sud (en couleurs, format 68 × 99)..... 250 F.

IX. — Divers.

La production viticole de la zone franc en 1954. — Rapport au Conseil supérieur de l'agriculture (section Union française): ouvrage de 108 pages, format 21 × 31.
Prix ..... 750 F.

Vente au numéro et par abonnement à la direction de la documentation, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e).

Le montant des commandes, majoré de 5 p. 100 pour frais d'expédition (avec minimum de 15 F), et celui des abonnements doivent être adressés au régisseur des recettes, 16, rue Lord-Byron, Paris (8e) (C. C. P. Paris 9060-98).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs de coton originaire et en provenance des Etats-Unis dans le cadre de l'aide américaine.

Les importateurs sont informés de l'ouverture, dans le cadre de l'aide américaine, de crédits en dollars pour le financement d'importations de coton originaire et en provenance des Etats-Unis.

Les demandes de licence peuvent être déposées au Comité intersyndical de répartition du coton, 60, rue La Boétie, dès la date de publication du présent avis.

Les autorisations d'importation ne seront délivrées qu'aux filateurs ressortissants du Comité intersyndical de répartition du coton et aux négociants en coton agissant pour leur propre compte (stock-outil) ou pour le compte desdits filateurs.

Le montant de chaque licence sera fixé par le Comité intersyndical de répartition du coton suivant les règles de sous-répartition actuellement en vigueur.

Les licences seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les importateurs de coton titulaires de licences délivrées au titre du présent avis sont tenus de donner toutes instructions voulues aux intermédiaires agréés pour que ceux-ci adressent à leur correspondant aux Etats-Unis le texte de l'autorisation d'achat joint à chacune des licences.

Conformément aux dispositions de l'avis aux importateurs et avis n° 452 de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 21 mars 1950, il est rappelé:

1° Que les intermédiaires agréés ont l'obligation, avant de transmettre les fiches au Crédit national, de s'assurer que le ou les contrats correspondant au montant desdites fiches ont bien été conclus;

2° Que toute instruction de payement aux banques américaines doit préciser que les règlements sont subordonnés à la remise par le vendeur ou son représentant, en fonction de la nature du contrat passé, de toutes les pièces exigées pour le remboursement au Gouvernement français par l'administration américaine (International Cooperation Administration), telles qu'elles sont indiquées dans l'autorisation d'achat 38.1701.00.K2.7103.

En ce qui concerne plus particulièrement les achats effectués avec fixation de prix après embarquement, les intermédiaires agréés — dans le cadre des dispositions de l'instruction n° 420 — sont autorisés, sur présentation de la facture provisoire et de la facture définitive, à régler en dollars libres les insuffisances de règlement qui correspondent à la différence entre le prix définitif et le prix provisoire.

Dans l'hypothèse où la différence entre les deux prix ferait apparaître un excédent de règlement de la part de l'importateur, il est rappelé que le versement doit être effectué suivant les dispositions de l'avis aux importateurs et avis n° 492 de l'office des changes.

Il est précisé d'autre part que, de toute manière, la date limite pour la fixation du prix après embarquement ne pourra excéder un an après la date limite de livraison prévue par l'autorisation d'achat.

Avis aux importateurs de tissus de coton originaires et en provenance du Portugal.

Comme suite aux dispositions du titre IV de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 27 juin 1957, concernant les contingents d'importation prévus à la liste B de l'arrangement commercial franco-portugais du 16 mai 1956 reconduit par un protocole du 22 juin 1957, le poste n° ex 55-07, ex 55-08, ex 55-09, ex 62-01 Ba du tarif douanier) « Tissus de coton écrus, blanchis ou teints » est mis en répartition.

Les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC, devront être parvenues à l'office des changes, 3e sous-direction, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 31 juillet 1957, à onze heures trente au plus tard.

A l'expiration de ce délai, elles feront l'objet d'un examen simultané de la part du service technique compétent.

Avis aux importateurs de tapis d'origine et provenance iraniennes.

(Rectificatif au *Journal officiel* du 5 juillet 1957.)

Le dernier alinéa de l'avis aux importateurs de tapis d'origine et de provenance iraniennes, publié au *Journal officiel* du 5 juillet 1957, est ainsi modifié:

« Les exportations devront être effectuées sur des pays étrangers dont les devises appartiennent aux zones monétaires 1 et 2 admises en matière d'opération Imex (communiqué paru au *Moniteur officiel* du commerce et de l'industrie du 24 janvier 1957, page 273).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis de vacance de chaires.

Par arrêtés en date du 22 juin 1957:

La chaire de zoologie générale de la faculté des sciences de l'université de Lyon (dernier titulaire: M. Sollaud) est déclarée vacante.

La chaire de physique de la faculté des sciences de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Darmoise) est déclarée vacante.

La chaire de mécanique appliquée de la faculté des sciences de l'université de Paris (dernier titulaire: M. Thiry) est déclarée vacante.

Un délai de vingt jours, à dater de la publication des présents arrêtés au *Journal officiel*, est accordé aux candidats pour faire valoir leurs titres.

Les dossiers de candidature, établis en double exemplaire, devront être adressés à la fois au directeur général de l'enseignement supérieur, président du comité consultatif des universités, et au doyen de la faculté intéressée.

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant à la convention collective nationale, annexe n° 4, concernant les transports routiers.

(Application des articles 31 *j* et suivants du livre Ier du code du travail.)

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme envisagent de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs et salariés intéressés des professions et des régions comprises dans le champ d'application de la convention collective nationale des transports routiers, en date du 21 décembre 1951, étendue par arrêté du 1er février 1955, un avenant à la convention collective nationale, annexe n° 4, intervenue dans la branche d'activité des transports routiers.

L'avenant n° 3 à la convention collective nationale, annexe n° 4 (dispositions particulières aux ingénieurs et aux cadres), est intervenu, le 16 mai 1957, entre l'union des fédérations de transports, d'une part, et la fédération nationale F. O. des transports (C. G. T.-F. O.), la fédération des employés et cadres (C. G. T.-F. O.), la fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.), le syndicat national des cadres de direction et de maîtrise des transports (C. G. C.), d'autre part.

L'objet de cet avenant est de modifier certaines clauses relatives aux salaires, de préciser la durée des congés annuels payés en ce qui concerne les ingénieurs et cadres dont la situation est déterminée par la convention collective nationale, annexe n° 4, du 30 octobre 1951, modifiée par les avenants n° 1 du 21 juillet 1955 et n° 2 du 9 décembre 1955, qui ont été étendus.

Le texte de ce document été déposé au conseil des prud'hommes de la Seine (section du commerce) où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir). En outre, copie de ces communications devra être adressée au ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (service du travail et de la main-d'œuvre), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur à l'hôpital-hospice de Morlaix (Finistère).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 16 et 17 septembre 1957 à l'hôpital-hospice de Morlaix (Finistère).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1957. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avant le 16 août 1957 à la direction de l'hôpital-hospice de Morlaix, qui communiquera aux personnes en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement d'un rédacteur au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Maritime).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un rédacteur aura lieu les 14 et 17 octobre 1957 au centre hospitalier régional de Rouen (Seine-Maritime).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1957. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du 29 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront être adressés avant le 14 septembre 1957 à la direction du centre hospitalier régional de Rouen, qui adressera aux personnes en faisant la demande le programme des épreuves et la liste des pièces à fournir par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de concours pour le recrutement de deux commis à l'hôpital psychiatrique de Sarreguemines (Moselle).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de deux commis aura lieu les 2 et 5 septembre 1957 à l'hôpital psychiatrique de Sarreguemines (Moselle).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du 1er janvier 1957. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 15 août 1957 à la direction de l'hôpital psychiatrique de Sarreguemines, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hospice de Billom (Puy-de-Dôme).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hospice de Billom (Puy-de-Dôme).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics, établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur dossier sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à l'inspecteur divisionnaire, directeur départemental de la population et de l'aide sociale du Puy-de-Dôme, 2, boulevard Desaix, à Clermont-Ferrand.

Avis de vacance de postes de médecin chef d'hôpitaux psychiatriques.

HÔPITAL DE LESVELLEC (MORBIHAN)

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Lesvellec (Morbihan).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

HÔPITAL DE ROUFFACH (HAUT-RHIN)

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique de Rouffach (Haut-Rhin).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental de l'aide sociale à la préfecture de l'Eure.

Un concours sur épreuves sera ouvert le 16 octobre 1957 à la préfecture de l'Eure, pour le recrutement d'un contrôleur départemental de l'aide sociale.

Peuvent faire acte de candidature les personnes remplissant les conditions suivantes:

1° Etre âgé de vingt-trois ans au moins et de trente ans au plus à la date du 31 décembre 1957.

Cette limite d'âge est portée à trente-cinq ans lorsqu'il s'agit de fonctionnaires et agents des services publics;

2° Posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins;

3° Etre titulaire de l'un des diplômes suivants:

Baccalauréat de l'enseignement secondaire;
Brevet supérieur;
Brevet de l'enseignement primaire supérieur (section générale);
Certificat de capacité en droit;
Diplôme des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques de l'Etat (section commerciale).

Peuvent être dispensés de la condition relative aux diplômes: les fonctionnaires et agents des administrations de l'Etat et des collectivités locales remplissant les conditions d'âge susvisées et ayant accompli cinq ans de service effectif.

Les inscriptions devront être adressées avant le 1er octobre 1957 au directeur départemental de la population et de l'aide sociale, 1, rue Saint-Thomas, à Evreux, qui fournira tous renseignements complémentaires aux candidats qui en feront la demande.

Avis de vacance d'un poste d'assistante sociale à l'hôpital-hospice de Sète (Hérault).

Est actuellement vacant un poste d'assistante sociale à l'hôpital-hospice de Sète (Hérault).

Peuvent faire acte de candidature les assistantes sociales en fonctions en qualité de titulaire dans les établissements d'hospitalisation, de soins ou de cure publics.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 1er août 1957 au directeur de l'hôpital-hospice de Sète.

Banque de France.

Avis de concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable.

Un concours pour l'emploi de dame secrétaire comptable à la Banque de France sera ouvert le dimanche 19 janvier 1958. Les épreuves écrites auront lieu, à cette date, à Paris et dans les villes de province qui seront ultérieurement désignées comme centres d'examen.

Pourront être admises à concourir les candidates de nationalité française, âgées de plus de dix-huit ans et de moins de vingt-six ans au 1er janvier de l'année 1958, titulaires de l'un des diplômes suivants:

Brevet élémentaire;
Brevet d'enseignement primaire supérieur;
Certificat d'études classiques ou modernes du premier cycle;
Brevet d'études du premier cycle du second degré;
Diplôme d'études secondaires ou première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire;
Diplôme de sortie des écoles supérieures de commerce;
Certificat d'études commerciales (degré supérieur);
Brevet d'enseignement commercial;
Brevet supérieur d'études commerciales;
Diplôme d'élève brevetée des écoles nationales professionnelles, section commerciale;
Diplôme de sortie des écoles commerciales de jeunes filles, avenue Trudaine, à Paris, et 2, place Morel, à Lyon.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus à la Banque de France, direction générale du personnel (service des concours), 39, rue Croix-des-Petits-Champs, à Paris (1er), et auprès des directeurs de succursales.

Les demandes d'inscription, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, seront adressées du 1er octobre au 15 novembre 1957 au gouverneur de la Banque de France, à Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 9 juillet 1957.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A	350 .. (1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..
367 25	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	367 60	367 50
163 10	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
2806 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	2804 ..	2798 ..
8396 ..	Allemagne occid	100 D Mk.	8333 33	8271 ..	8396 ..	8396 ..	.... ..
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
700 ..	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	700 05	700 ..
5067 50	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5068 50	5067 ..
980 35	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	980 45	980 35
56 38	Italie	100 lire.	56 003	55 59	56 43	56 385	56 375
4906 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4907 ..	4906 ..
9211 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 90	9212 ..	9211 50
6776 50	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6773 50	6771 ..
8037 ..	Suisse	100 f. s.	8063 98	7944 ..	8064 ..	8038 ..	8037 ..
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1212 ..	Portugal	100 esc.	1217 30	1208 25	1226 50	1211 50	1211 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	.... ..

Zone C. F. A..... 100 F C. F. A..... 200
Zone C. F. P..... 100 F C. F. P..... 550

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Groupement pour la Reconstitution Agricole et Rurale du Calvados

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : 88, BOULEVARD DU MARÉCHAL-LYAUTEY, A CAEN

Registre du commerce: Caen n° 14216 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 *septembre* 1947.

Dixième amortissement.

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Groupement pour la Reconstitution du Bocage et de la Suisse Normande Aunay-sur-Odon, Vire, Thury-Harcourt

(Anciennement dénommé Groupement pour la reconstitution de la ville d'Aunay-sur-Odon et de la région environnante.)

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : AUNAY-SUR-ODON (CALVADOS)

Registre du commerce : Condé-sur-Noireau.

Emprunt 4 1/2 0/0 *septembre* 1947.

Dixième amortissement.

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres restant à rembourser.

Groupement pour la Reconstitution de la Ville de Charmes et de la Région environnante

(Anciennement dénommé Société anonyme pour la reconstitution de la ville de Charmes.)

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : RUE MAURICE-BARRÈS, A CHARMES (VOSGES)

Registre du commerce : Mirecourt n° 267 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 *septembre* 1947.

Dixième amortissement.

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Groupement pour la Reconstitution de Caen et Environs

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : RUE DU STADE, A CAEN

Registre du commerce: Caen n° 14911 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 *septembre* 1947.

Dixième amortissement.

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

Groupement pour la Reconstitution de la Ville d'Amiens et Environs

SOCIÉTÉ ANONYME A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

SIÈGE SOCIAL : 23, RUE ALEXANDRE, A AMIENS

Registre du commerce: Amiens n° 22996 B.

Emprunt 4 1/2 0/0 *septembre* 1947.

Dixième amortissement.

Cet amortissement a été effectué par voie de rachats en Bourse.

Les amortissements précédents ayant été effectués également par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres restant à rembourser.

PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Emprunt départemental 5,50 0/0 1951-1952 (1re, 2e et 3e tranche).

Tirage du 24 juin 1957.

Liste des obligations à rembourser le 15 juillet 1957 ou remboursables depuis le 15 juillet 1952 et non encore présentées au remboursement.

Ces obligations seront remboursées au prix de 10.000 F.

1re tranche.

101 à 200 (55)
501 à 600 (54)
1.801 à 1.900 (56)
1.901 à 2.000 (56)
2.501 à 2.600 (52)
2.601 à 2.700 (56)
3.001 à 3.100 (57)
3.201 à 3.300 (57)
3.501 à 3.600 (55)
5.501 à 5.600 (57)
9.201 à 9.300 (56)
9.301 à 9.400 (57)
9.401 à 9.500 (55)
10.201 à 10.300 (57)
10.701 à 10.800 (56)
11.101 à 11.200 (57)
11.301 à 11.400 (56)
11.901 à 12.000 (57)

2e tranche.

13.001 à 13.100 (55)
13.101 à 13.200 (56)
13.201 à 13.300 (55)
13.301 à 13.400 (56)
13.401 à 13.500 (55)
13.701 à 13.800 (56)
14.601 à 14.700 (56)
15.101 à 15.200 (57)
17.001 à 17.100 (57)
17.301 à 17.400 (57)
17.601 à 17.700 (57)
18.401 à 18.500 (55)
18.601 à 18.668 (57)
20.001 à 20.100 (55)
21.301 à 21.400 (56)
22.101 à 22.200 (57)
22.401 à 22.432 (57)

3e tranche.

23.101 à 23.200 (57)
24.001 à 24.100 (56)
24.601 à 24.700 (57)
25.001 à 25.100 (55)
26.401 à 26.500 (56)
26.701 à 26.800 (57)
27.401 à 27.500 (55)

Compagnie Bordelaise des Produits Chimiques

28, PLACE GAMBETTA, BORDEAUX

CAPITAL SOCIAL : 1.050 MILLIONS DE FRANCS

Registre du commerce : n° 55-B 341 Bordeaux.

Seizième tirage 1957.

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1941 remboursables à partir du 10 août 1957 et des obligations sorties à des tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

TAUX DE REMBOURSEMENT : 5.000 F

1957 16e tirage, coupon 33 attaché.
1956 15e tirage, coupon 31 attaché.
1955 14e tirage, coupon 29 attaché.
1954 13e tirage, coupon 27 attaché.
1953 12e tirage, coupon 25 attaché.
1952 11e tirage, coupon 23 attaché.
1951 10e tirage, coupon 21 attaché.
1950 9e tirage, coupon 19 attaché.
1949 8e tirage, coupon 17 attaché.
1948 7e tirage, coupon 15 attaché.
1947 6e tirage, coupon 13 attaché.
1946 5e tirage, coupon 11 attaché.
1945 4e tirage, coupon 9 attaché.
1944 3e tirage, coupon 7 attaché.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3	1957	952	1957	1.961	1957
44	1957	965	1956	2.064	1957
49	1957	969	1957	2.107	1957
67	1957	974	1957	2.141	1957
77	1957	1.000	1957	2.156	1957
116	1956	1.001	1957	2.159	1956
151	1957	1.018	1957	2.168	1956
160	1957	1.038	1957	2.170	1957
171	1944	1.039	1956	2.181	1957
173	1947	1.061	1955	2.208	1957
174	1954	1.071	1957	2.211	1955
183	1955	1.106	1957	2.256	1957
195	1953	1.117	1957	2.267	1957
198	1956	1.121	1956	2.281	1957
212	1948	1.124	1956	2.297	1956
225	1957	1.134	1957	2.324	1957
247	1957	1.137	1957	2.354	1956
255	1957	1.140	1957	2.368	1957
260	1957	1.143	1956	2.373	1956
271	1957	1.180	1953	2.398	1957
318	1957	1.185	1953	2.399	1957
327	1957	1.204	1957	2.409	1957
335	1956	1.217	1957	2.424	1957
337	1957	1.220	1957	2.426	1957
345	1957	1.227	1956	2.446	1953
349	1957	1.255	1957	2.467	1957
352	1952	1.268	1957	2.489	1956
355	1950	1.277	1957	2.497	1950
372	1956	1.291	1957	2.507	1957
380	1953	1.296	1957	2.523	1957
394	1957	1.313	1957	2.527	1956
395	1957	1.341	1957	2.529	1957
401	1957	1.343	1955	2.565	1956
402	1956	1.358	1957	2.591	1956
410	1956	1.386	1957	2.593	1956
418	1957	1.389	1957	2.603	1957
435	1957	1.401	1957	2.617	1957
490	1956	1.427	1957	2.625	1957
491	1954	1.454	1957	2.639	1957
517	1955	1.487	1957	2.643	1957
519	1954	1.488	1956	2.644	1957
529	1957	1.493	1957	2.657	1957
550	1957	1.496	1957	2.665	1957
556	1957	1.503	1957	2.674	1956
605	1957	1.515	1956	2.675	1957
623	1956	1.543	1957	2.681	1957
637	1955	1.546	1957	2.695	1957
689	1957	1.551	1957	2.696	1957
694	1956	1.558	1957	2.702	1957
695	1957	1.560	1955	2.709	1956
700	1957	1.566	1956	2.710	1957
714	1957	1.575	1956	2.715	1953
738	1957	1.581	1956	2.720	1956
760	1956	1.582	1956	2.722	1957
774	1956	1.600	1957	2.748	1956
779	1957	1.607	1957	2.749	1956
785	1955	1.642	1956	2.780	1956
786	1955	1.666	1956	2.802	1957
790	1957	1.691	1957	2.828	1957
801	1957	1.700	1957	2.839	1957
820	1956	1.708	1955	2.841	1957
848	1957	1.721	1957	2.845	1956
850	1957	1.749	1956	2.848	1957
855	1957	1.762	1957	2.867	1957
889	1956	1.772	1957	2.877	1957
909	1953	1.786	1957	2.885	1956
916	1957	1.830	1957	2.893	1953
918	1957	1.859	1957	2.921	1956
925	1957	1.864	1956	2.958	1957
938	1957	1.944	1957	2.962	1954

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.964	1957	4.393	1957	5.698	1957
2.965	1957	4.398	1957	5.704	1957
2.970	1957	4.402	1957	5.706	1957
2.939	1956	4.409	1957	5.745	1957
3.017	1957	4.429	1950	5.757	1956
3.028	1957	4.431	1957	5.766	1957
3.041	1954	4.443	1956	5.769	1957
3.059	1952	4.445	1956	5.835	1957
3.081	1957	4.447	1957	5.839	1951
3.087	1957	4.502	1956	5.856	1957
3.094	1957	4.523	1950	5.868	1956
3.097	1955	4.554	1957	5.871	1953
3.116	1955	4.579	1956	5.875	1957
3.122	1951	4.616	1956	5.876	1957
3.123	1957	4.659	1957	5.888	1956
3.130	1957	4.678	1957	5.891	1954
3.131	1956	4.688	1957	5.898	1957
3.135	1957	4.725	1957	5.901	1957
3.185	1954	4.728	1957	5.921	1957
3.195	1957	4.786	1957	5.931	1956
3.218	1953	4.849	1957	5.934	1957
3.219	1956	4.854	1955	5.938	1956
3.276	1956	4.855	1953	5.947	1953
3.285	1957	4.863	1957	5.991	1956
3.296	1957	4.877	1956	6.010	1957
3.307	1956	4.897	1957	6.020	1957
3.312	1956	4.944	1956	6.065	1957
3.337	1955	4.974	1957	6.091	1957
3.339	1957	4.977	1957	6.106	1955
3.361	1957	4.988	1957	6.111	1957
3.412	1956	4.999	1957	6.120	1957
3.426	1957	5.016	1957	6.129	1956
3.432	1957	5.025	1957	6.156	1957
3.443	1956	5.035	1956	6.186	1956
3.445	1955	5.041	1957	6.201	1955
3.448	1957	5.057	1956	6.204	1957
3.460	1953	5.063	1957	6.213	1957
3.465	1955	5.072	1956	6.257	1957
3.536	1957	5.073	1956	6.262	1956
3.546	1957	5.075	1957	6.277	1957
3.557	1957	5.084	1957	6.288	1957
3.571	1956	5.097	1956	6.344	1957
3.577	1957	5.099	1956	6.393	1957
3.579	1957	5.101	1957	6.401	1957
3.613	1956	5.113	1957	6.402	1957
3.615	1957	5.147	1957	6.420	1952
3.617	1957	5.153	1957	6.433	1956
3.621	1957	5.156	1956	6.442	1956
3.624	1953	5.159	1957	6.444	1957
3.637	1957	5.174	1955	6.455	1957
3.643	1957	5.192	1957	6.476	1956
3.703	1956	5.194	1957	6.481	1957
3.723	1957	5.198	1955	6.541	1957
3.740	1956	5.209	1957	6.544	1957
3.763	1957	5.211	1957	6.554	1957
3.789	1957	5.213	1957	6.563	1956
3.795	1957	5.217	1956	6.610	1957
3.804	1956	5.230	1956	6.611	1957
3.811	1957	5.245	1956	6.636	1957
3.826	1957	5.270	1957	6.641	1957
3.832	1956	5.292	1956	6.686	1957
3.833	1956	5.300	1953	6.740	1957
3.844	1957	5.302	1957	6.757	1956
3.879	1957	5.311	1954	6.771	1957
3.899	1957	5.313	1954	6.772	1956
3.933	1957	5.316	1954	6.793	1951
3.965	1957	5.355	1957	6.800	1956
3.975	1957	5.365	1957	6.804	1956
3.976	1957	5.368	1957	6.806	1957
3.979	1957	5.386	1957	6.823	1957
3.981	1957	5.393	1956	6.839	1957
3.995	1957	5.421	1956	6.854	1957
3.999	1955	5.423	1956	6.865	1957
4.003	1957	5.438	1957	6.878	1956
4.005	1957	5.454	1957	6.898	1957
4.015	1956	5.462	1957	6.901	1957
4.034	1957	5.463	1957	6.903	1957
4.073	1955	5.468	1956	6.933	1957
4.074	1954	5.470	1957	6.960	1957
4.075	1957	5.480	1956	6.976	1957
4.084	1956	5.482	1957	6.993	1957
4.098	1957	5.553	1957	7.002	1957
4.102	1957	5.571	1956	7.014	1957
4.107	1957	5.585	1954	7.018	1957
4.115	1957	5.587	1955	7.027	1957
4.123	1955	5.588	1957	7.066	1957
4.165	1955	5.613	1957	7.070	1957
4.169	1957	5.619	1956	7.158	1957
4.216	1957	5.667	1958	7.162	1952
4.253	1956	5.669	1956	7.171	1957
4.277	1957	5.671	1957	7.211	1957
4.335	1957	5.678	1957	7.229	1952
4.384	1957	5.682	1955	7.232	1953
4.389	1956	5.685	1956		

NUMÉROS	ANNEES de remboursement.	NUMÉROS	ANNEES de remboursement.	NUMÉROS	ANNEES de remboursement.
7.238	1957	7.616	1957	7.822	1957
7.247	1957	7.619	1955	7.827	1957
7.251	1956	7.622	1957	7.828	1956
7.266	1957	7.646	1957	7.846	1956
7.306	1957	7.648	1957	7.864	1956
7.324	1957	7.653	1954	7.871	1956
7.327	1957	7.667	1957	7.872	1954
7.334	1957	7.675	1956	7.911	1956
7.370	1956	7.676	1957	7.913	1957
7.381	1957	7.677	1957	7.914	1957
7.407	1957	7.681	1957	7.922	1957
7.437	1957	7.684	1957	7.928	1956
7.491	1957	7.747	1957	7.944	1957
7.541	1953	7.749	1957	7.950	1957
7.550	1957	7.754	1956	7.972	1957
7.553	1957	7.788	1957	7.977	1957
7.570	1957	7.799	1956	7.987	1952
7.577	1957	7.804	1956	7.992	1957
7.612	1957	7.814	1957	8.000	1955

Société Nouvelle de la Verrerie de Gironcourt

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 128.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 8, RUE DE LA BOURSE, LYON

Obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F.

Numéros des 123 obligations sorties au tirage du 18 juin 1957 et des obligations restant à rembourser sur tirages antérieurs.

NUMÉROS	ANNEES de remboursement.	NUMÉROS	ANNEES de remboursement.	NUMÉROS	ANNEES de remboursement.
1	1955	677	1957	1.114	1957
11	1957	686	1957	1.116	1957
89	1956	690	1956	1.122	1956
96	1955	697	1956	1.137	1957
97	1955	698	1957	1.139	1951
120	1955	706	1957	1.199	1957
145	1956	709	1956	1.214	1957
149	1957	719	1956	1.218	1956
163	1956	722	1956	1.228	1955
181	1957	727	1957	1.229	1945
190	1956	734	1955	1.232	1957
198	1957	737	1957	1.244	1955
211	1957	738	1957	1.249	1945
243	1956	740	1957	1.257	1957
265	1957	750	1957	1.300	1951
280	1957	761	1956	1.301	1953
294	1956	770	1956	1.339	1955
306	1955	781	1957	1.351	1955
307	1957	785	1956	1.395	1957
323	1957	793	1956	1.408	1955
345	1954	796	1957	1.421	1957
372	1957	815	1957	1.423	1957
374	1947	817	1956	1.429	1956
376	1956	828	1955	1.431	1956
400	1955	839	1956	1.436	1952
402	1957	841	1950	1.459	1954
404	1956	842	1955	1.460	1957
415	1955	846	1955	1.468	1955
436	1957	853	1957	1.482	1957
443	1957	876	1956	1.486	1957
456	1951	882	1956	1.496	1956
469	1953	906	1957	1.503	1952
477	1957	913	1956	1.505	1957
479	1956	924	1956	1.526	1951
482	1957	926	1956	1.530	1952
487	1956	927	1957	1.533	1951
494	1953	946	1957	1.555	1957
522	1957	955	1957	1.581	1944
524	1957	971	1957	1.584	1957
525	1957	931	1956	1.593	1957
530	1954	990	1956	1.608	1957
533	1955	992	1954	1.611	1952
542	1950	995	1956	1.665	1956
543	1955	996	1956	1.668	1957
571	1953	1.012	1955	1.682	1955
592	1957	1.026	1957	1.685	1955
595	1957	1.045	1952	1.686	1954
598	1957	1.046	1952	1.687	1954
614	1956	1.047	1957	1.697	1956
629	1957	1.066	1957	1.704	1957
631	1956	1.074	1957	1.708	1957
644	1955	1.076	1956	1.728	1955
653	1957	1.085	1954	1.735	1951
675	1956	1.094	1956	1.787	1956

NUMÉROS	ANNEES de remboursement.	NUMÉROS	ANNEES de remboursement.	NUMÉROS	ANNEES de remboursement
1.791	1955	2.634	1957	3.095	1955
1.834	1956	2.637	1957	3.098	1955
1.857	1951	2.638	1956	3.106	1957
1.867	1957	2.639	1956	3.280	1956
1.875	1952	2.643	1957	3.427	1944
1.906	1956	2.650	1957	3.509	1957
1.936	1957	2.652	1956	3.510	1957
1.972	1957	2.658	1956	3.511	1956
1.976	1957	2.664	1956	3.513	1957
2.005	1956	2.670	1956	3.520	1956
2.008	1957	2.754	1957	3.532	1957
2.059	1957	2.777	1956	3.534	1956
2.080	1955	2.804	1954	3.536	1955
2.104	1956	2.808	1956	3.549	1953
2.105	1957	2.810	1956	3.555	1957
2.114	1957	2.814	1956	3.573	1954
2.134	1952	2.832	1952	3.574	1950
2.156	1957	2.843	1957	3.575	1957
2.164	1957	2.846	1955	3.580	1957
2.212	1957	2.850	1957	3.653	1955
2.265	1957	2.860	1952	3.656	1957
2.294	1956	2.882	1956	3.667	1956
2.300	1957	2.891	1956	3.669	1956
2.312	1955	2.899	1957	3.671	1956
2.314	1955	2.919	1956	3.701	1957
2.316	1957	2.935	1954	3.718	1949
2.318	1955	2.940	1957	3.782	1957
2.322	1956	2.941	1955	3.789	1957
2.336	1955	2.943	1955	3.794	1957
2.377	1955	2.946	1949	3.847	1957
2.389	1957	2.968	1957	3.861	1957
2.488	1956	2.974	1955	3.865	1957
2.489	1957	2.975	1956	3.896	1957
2.530	1956	2.988	1957	3.898	1955
2.534	1956	2.996	1945	3.923	1946
2.548	1957	2.998	1945	3.937	1957
2.554	1957	3.000	1944	3.961	1957
2.570	1957	3.079	1957	3.983	1957
2.577	1957	3.092	1957	4.000	1957
2.587	1957	3.094	1957		

Les remboursements au 15 août seront effectués chez :

MM. Cottet et Cᵉ, 10, rue de la Bourse, Lyon ;
La Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, à Lyon, et dans ses agences ;
La Société nancéienne de crédit industriel et dépôts, à Nancy, et dans ses agences ;
Le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine et dans ses agences.

SOCIETE LA MURE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 845.091.000 F

SIÈGE SOCIAL : 25, RUE DE CHATEAUDUN, PARIS (9ᵉ)

SIÈGE ADMINISTRATIF : 47, AVENUE ALSACE-LORRAINE, GRENOBLE

R. C. : Seine 55-B 4178 ; Grenoble 55-B 135.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F émises en 1945.

Douzième amortissement au 1ᵉʳ août 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 150 obligations devant être amorties le 1ᵉʳ août 1957.

Titres amortis restant à rembourser.

Néant.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 30 septembre 1945.)*

Obligations 6 0/0 de 5.000 F émises en 1948.

Neuvième amortissement au 1ᵉʳ août 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 114 obligations devant être amorties le 1ᵉʳ août 1957.

Titres amortis restant à rembourser.

Tirage du 15 juin 1956.

804 à 822 — 845 à 852 — 864 à 868 — 880 à 833 — 891

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 23 septembre 1946.)*

IMECO

Société de gestion immobilière et de transactions commerciales et foncières.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 69, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 7006.

Obligations de 50.000 F 5 0/0 1954.

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 1953, il a été procédé le mardi 18 juin 1957, à seize heures trente, dans les locaux de la société, au tirage au sort de 215 obligations de l'emprunt 5 0/0 1954 qui seront remboursables le 1er janvier 1958.

Les numéros de ces 215 obligations sorties au remboursement sont les suivants :

1 — 10 — 23 — 42 — 52 — 351 à 360 — 671 à 680 — 791 à 800 — 1.071 à 1.080 — 1.331 à 1.340 — 1.391 à 1.400 — 2.071 à 2.080 — 2.111 à 2.120 — 2.221 à 2.230 — 2.291 à 2.300 — 2.561 à 2.570 — 2.791 à 2.800 — 3.291 à 3.300 — 3.371 à 3.380 — 3.381 à 3.390 — 3.491 à 3.500 — 3.521 à 3.530 — 3.541 à 3.550 — 3.591 à 3.600 — 3.801 à 3.810 — 3.841 à 3.850	

ETABLISSEMENTS NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1 MILLIARD 50 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 2, RUE DE VALMY, A CHARENTON-LE-PONT (SEINE)

R. C : Seine n° 54-B 6623.

OBLIGATIONS 6 1/2 0/0 1954

Troisième année d'amortissement (3e tirage au sort).

Liste numérique des 556 obligations 6 1/2 0/0 1954 sorties au tirage au sort du 6 juin 1957 et de celles non remboursées sorties aux tirages antérieurs.

Les nombres portés entre parenthèses indiquent l'année d'échéance du remboursement.

2.190 à 2.197 inclus (56).	2.655 (56).
2.202 (56).	2.670 à 2.673 inclus (56).
2.211 et 2.212 inclus (56).	2.680 à 2.689 inclus (56).
2.214 à 2.229 inclus (56).	2.695 à 2.696 inclus (56).
2.245 à 2.249 inclus (56).	2.702 à 2.706 inclus (56).
2.270 à 2.277 inclus (56).	2.712 à 2.721 inclus (56).
2.358 à 2.367 inclus (56).	2.766 à 2.767 inclus (56).
2.408 à 2.417 inclus (56).	2.770 à 2.771 inclus (56).
2.469 à 2.472 inclus (56).	2.773 à 2.774 inclus (56).
2.496 et 2.517 inclus (56).	3.392 à 3.393 inclus (55).
2.577 (56).	3.407 à 3.411 inclus (55).
2.597 à 2.611 inclus (56).	5.886 à 6.030 inclus (57).
2.627 à 2.635 inclus (56).	6.032 à 6.442 inclus (57).

Les 556 obligations sorties au tirage au sort du 6 juin 1957 seront remboursables à partir du 1er septembre 1957, coupon n° 4 attaché, à raison de 10.511 F par obligation.

Les numéros sortis au tirage au sort du 29 juin 1955 sont remboursables à 10.502 F depuis le 1er septembre 1955, coupon n° 2 attaché.

Les numéros sortis au tirage au sort du 27 juin 1956 sont remboursables à 10.502 F depuis le 1er septembre 1956, coupon n° 3 attaché.

Les remboursements seront effectués :

A la Banque de l'Union parisienne, 6 et 8, boulevard Haussmann, Paris (9e) ;

A la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;

A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, à Paris ;

A l'Union des mines, 9, rue Louis-Murat, à Paris ;

A la Compagnie algérienne de crédit et de banque, 50, rue d'Anjou, à Paris (8e) ;

Au Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, rue Cambon, à Paris ;

A la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts, 75, rue de Paradis, à Marseille, et à sa succursale, 4, rue Auber, à Paris,

et dans les agences et succursales de ces établissements, ainsi que chez leurs correspondants.

NOTA. — Les Etablissements Nicolas, usant de la faculté qu'ils se sont réservée lors de l'émission de ces obligations, ont racheté en Bourse, annulé et rattaché à la souche 98 obligations 6 1/2 0/0 1954 qui, avec les 556 titres sortis au tirage du 6 juin 1957, forment le total de 651 prévu au tableau d'amortissement pour 1957.

L'AIR LIQUIDE

Société anonyme pour l'étude et l'exploitation des procédés Georges Claude

AU CAPITAL DE 3.714.497.500 F

SIÈGE SOCIAL : 75, QUAI D'ORSAY, A PARIS (7e)

R. C. : Seine n° 55-B 9628.

Obligations 4 0/0 de 5.000 F émises en 1944.

La société L'Air liquide a procédé par voie de rachats en Bourse à l'amortissement de 280 obligations 4 0/0 1944 qui devait être effectué pour le 15 août 1957, conformément au tableau d'amortissement imprimé au verso des titres et publié au *Journal officiel* du vendredi 6 octobre 1944.

Les obligations sorties aux tirages antérieurs ont toutes été remboursées.

Société Industrielle de Produits Céramiques

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 74.620.000 F

ECUELLES, PAR MORET-SUR-LOING (SEINE-ET-MARNE)

R. C. : Montereau 992 B.

Obligations 4,25 0/0 1942.

Pour amortissement de 33 obligations prévu au 30 juin 1957, la société en a racheté 22 et tiré au sort 11 obligations.

Les obligations n°s 714 à 720, 728 à 731 amorties à ce tirage sont remboursables à 5.000 F l'une, au siège de la société, à dater du 1er juillet 1957, et cesseront de porter intérêts à cette date. Elles sont à présenter coupons 31 et 32 et suivants attachés.

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

415 — 421 à 426 — 433 à 438 — 440 — 442 — 721 et 722

SOCIETE DES CIMENTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.600.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)

R. C. : Mantes n° 54-B 4.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 205 obligations 4 0/0 août 1942 dont le quinzième amortissement est prévu pour le 10 août 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juillet 1957.

Titres restant à rembourser.

Néant.

C. T. A.

Compagnie industrielle de textiles artificiels et synthétiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.450.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 5, AVENUE PERCIER, A PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 54-B 10861.

Obligations 6 1/2 0/0 1953 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des obligations amorties au tirage du 19 juin 1957 et remboursables à partir du 1er août 1957 à 10.500 F ;

Des obligations amorties aux tirages antérieurs parmi lesquelles figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMEROS	ANNEES de remboursement.	NUMEROS	ANNEES de remboursement.
8.594 à 11.840	56	27.024 à 28.878	55
24.208 à 24.822	55	31.537 à 34.527	57
24.823 à 27.093	54		

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er août 1957, la société a procédé au rachat en Bourse de 722 obligations.

GRANDES BRASSERIES DE CHARMES

Société Les Fils d'Antoine Hanus et Cie.

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : CHARMES (VOSGES)

R. C. : Mirecourt n° 55-B 18.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Amortissement 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 30 juin 1957.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en 1957.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 3 juin 1946.*)

Obligations de 5.000 F 6 0/0 1948.

Amortissement 1957.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir le 15 juillet 1957.

En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en 1957.

Liste des obligations amorties en 1956 et non encore remboursées.

46 47 91 92

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 5 juillet 1948.*)

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'amortissement des emprunts suivants:

A. O. F. A. E. F. Somalis	5,5 0/0 1936.	Echéance du 20 juillet 1957;
A. O. F. A. E. F. Cameroun Togo Madagascar	4,5 0/0 1932.	Echéance du 25 juillet 1957,

devant être effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'aura lieu au titre de ces échéances.

DOCKS DE BLOIS

(Docks de Blois, Docks de la Beauce, Docks de la Sarthe réunis.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 14.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : BLOIS, 16, AVENUE GAMBETTA

R. C. : Blois n° 54-B 5.

Emprunt 4 0/0 1945.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 15 obligations sorties au huitième tirage au sort effectué le 15 juin 1957, formant la totalité de l'annuité à amortir au 1er septembre 1957. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 15 juin 1957.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
12	1956	114	1953	213	1956
17	1957	120	1955	229	1956
25	1957	155	1957	256	1956
31	1957	160	1957	259	1953
48	1957	161	1957	260	1954
59	1957	194	1957	266	1957
60	1957	203	1957	270	1956
66	1957	206	1957	279	1957
107	1956				

Emprunt 5,50 0/0 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat de gré à gré de vingt-trois obligations 5,50 0/0 1947.

En conséquence, le tirage au sort a porté sur 67 obligations dont les numéros suivent.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 67 obligations sorties au dixième tirage au sort effectué le 15 juin 1957 et formant, avec les titres rachetés de gré à gré, la totalité de l'annuité à amortir au 15 octobre 1957. Ces obligations seront remboursables à 5.000 F ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et restant à rembourser au 15 juin 1957.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
20	56	823	57	1.282	55
21	56	825	57	1.287	54
37	57	826	57	1.291	54
40	57	831	55	1.297	56
60	57	847	56	1.323	57
67	56	856	55	1.335	57
112	57	857	56	1.337	57
178	57	874	57	1.384	57
181	57	877	57	1.391	55
188	57	881	57	1.392	57
231	57	884	57	1.394	57
260	57	907	55	1.411	57
306	57	910	57	1.459	57
322	57	935	55	1.486	57
337	57	946	57	1.504	56
365	57	947	57	1.512	57
430	57	964	57	1.593	57
434	57	998	56	1.613	55
436	56	1.002	56	1.630	57
444	57	1.020	57	1.648	57
469	57	1.047	57	1.667	57
474	57	1.062	57	1.692	57
524	56	1.063	57	1.720	57
531	56	1.107	57	1.819	56
533	56	1.122	57	1.853	56
546	56	1.149	56	1.858	55
579	55	1.150	56	1.864	57
580	56	1.152	56	1.878	55
584	56	1.161	57	1.881	56
589	57	1.195	57	1.889	58
594	56	1.199	52	1.907	55
613	56	1.213	56	1.910	55
636	56	1.218	57	1.911	51
646	51	1.221	55	1.925	57
647	52	1.227	52	1.959	56
676	57	1.229	56	1.965	55
708	57	1.231	57	1.970	56
715	57	1.236	56	1.977	57
716	57	1.253	57	1.984	57
717	57	1.265	57	1.997	55

AUTOMOBILES M. BERLIET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.630 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 241, AVENUE BERTHELOT, LYON (7e)

R. C. : Lyon n° 54-B 607.

MM. les obligataires sont informés que la société a procédé au rachat de quatre cents obligations 4 0/0 1943, qui ont été annulées.

Ce nombre de 400 obligations étant conforme à celui prévu au tableau d'amortissement pour l'année 1957, il n'y a pas lieu à tirage au sort pour ledit amortissement.

Aucun amortissement par tirage au sort n'a encore été effectué à ce jour.

Le conseil d'administration.

Compagnie Commerciale et Industrielle du Midi

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 105.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE ROQUÉPINE, PARIS (8e)

R. C. : Seine n° 148472.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 120 obligations 4 1/4 0/0 1943 dont le douzième amortissement est prévu pour le 1er août 1957.

En conséquence, aucun tirage ne sera effectué en juin 1957.

Les amortissements précédents ont été réalisés par voie de rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

Amortissement de l'emprunt Caisse nationale de l'énergie 6 0/0 septembre 1950 représenté par des obligations essentiellement nominatives de 100.000 F.

Septième tirage du 3 juillet 1957.

Les 72 obligations numérotées de :

3.715 à 3.786

étant sorties au tirage, seront remboursables à partir du 1er septembre 1957, à 100.000 F, coupon au 1er septembre 1953 attaché, aux guichets de la Caisse nationale de l'énergie, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, à Paris.

Il ne reste aucun titre à rembourser sur les amortissements antérieurs

GRANDS MOULINS DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A PARIS, 15, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS

R. C. : Seine n° 55-B 9401.

Obligations 4 0/0 (émission 1942).

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 0/0 de la Société anonyme des grands moulins de Paris sont informés, à toutes fins utiles, que ladite société, agissant en vertu de l'autorisation qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, a procédé à des rachats en Bourse à concurrence de 490 obligations représentant la quinzième annuité amortissable le 10 septembre 1957.

En conséquence, le tirage au sort annuel des obligations amortissables, qui devait avoir lieu un mois au plus tard avant la date prévue pour le remboursement des titres, se trouve purement et simplement supprimé.

Les amortissements antérieurs ont tous été réalisés par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

GRANDS MOULINS DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 480 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A BORDEAUX, 38, QUAI DE BRAZZA

R. C. : Bordeaux n° 55-B 348.

Obligations 4 1/4 0/0 (émission 1942).

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 de la Société anonyme des grands moulins de Bordeaux sont informés, à toutes fins utiles, que ladite société, agissant en vertu de l'autorisation qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, a procédé à des rachats en Bourse, à concurrence de 100 obligations représentant la quinzième annuité amortissable le 5 septembre 1957.

En conséquence, le tirage au sort annuel des obligations amortissables, qui devait avoir lieu un mois au plus tard avant la date prévue pour le remboursement des titres, se trouve purement et simplement supprimé.

Les amortissements antérieurs ont tous été effectués par rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

Société pour l'Extension du Port de Nemours

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

IMMEUBLE LESCOFFY, PLACE LYAUTEY, RABAT (MAROC)

R. C. : Rabat n° 12450.

Avis aux porteurs d'obligations 6,50 0/0 septembre 1954.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de son emprunt 6,50 0/0 septembre 1954, la Société pour l'extension du port de Nemours a procédé, par rachats en Bourse, à l'amortissement d'une partie de la tranche de 4.000 obligations à amortir au 1er septembre 1957.

MM. les porteurs d'obligations 6,50 0/0 septembre 1954 sont informés qu'il sera procédé le jeudi 25 juillet 1957, à onze heures, à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris, au tirage au sort des obligations restant à amortir au 1er septembre 1957.

Le conseil d'administration.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

EVALUATION D'OFFICE

des bases d'imposition d'un contribuable à la suite d'opposition à un contrôle fiscal.

(Application de l'article 91 de la loi n° 56-780 du 4 août 1956.)

Les 12 avril et 3 mai 1957, à Saintes (Charente-Maritime), une vérification des déclarations souscrites par M. Jean Pitard, épicier, 57, rue Alsace-Lorraine, en matière de bénéfices commerciaux, n'a pu avoir lieu.

En conséquence, l'administration fiscale a dû appliquer à M. Pitard les dispositions du paragraphe III-A de la loi du 2 avril 1955 et procéder à une évaluation d'office de ses bases d'imposition.

Le bénéfice net primitif de M. Pitard s'élevait à :

432.000 F pour l'année 1953 ;
549.000 F pour l'année 1955 ;
587.000 F pour l'année 1956.

Ces chiffres ont été respectivement portés par l'administration à :

650.000 F pour l'année 1953 ;
1.033.000 F pour l'année 1955 ;
1.030.000 F pour l'année 1956.

L'imposition à la charge du contribuable a été élevée en conséquence de :

92.440 F à 164.710 F pour l'année 1953 ;
69.400 F à 230.940 F pour l'année 1955 ;
118.540 F à 326.350 F pour l'année 1956.

Les pénalités encourues s'élèvent à 474.920 F.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Le Coq (Marie-Charles-Maurice), né à Bordeaux le 21 décembre 1887, demeurant 43, avenue George-V, à Paris (8e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Le Coq de Kerland.

M. Mahzar (Abdulla), né le 22 mars 1894 à Salonique (Turquie), demeurant et domicilié à Agadir (Maroc), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure, Aline-Marcelle, née le 27 novembre 1943 à Marrakech (Maroc), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Massart.

M. Fernand Bernstein, de nationalité française, né à Saint-Mandé (Seine) le 16 août 1907, demeurant à Vaucresson (Seine-et-Oise), 2, allée Saint-Gilles, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils mineur, Gérard-Max, né à Paris le 1er septembre 1940, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Bertin.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

12 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Malo. **Amicale des voyageurs, représentants et placiers de Dinard et sa région.** But : aide aux voyageurs, représentants et placiers malades et déshérités. Siège social : 34, rue du Maréchal-Leclerc, Dinard (Ille-et-Vilaine).

12 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Association du personnel de la Société Ampérelux en état de faillite.** But : défense des intérêts du personnel. Siège social : portail Coucou, Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

14 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Amicale des donneurs de sang du canton de Saint-Loup-sur-Semouse.** But : aide au développement des collectes du sang et entraide sociale entre ses membres. Siège social, mairie de Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône).

14 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Comité départemental d'Ille-et-Vilaine de la ligue nationale française contre le cancer.** But : rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer. Siège social : préfecture de Rennes, 1, rue Martenot, Rennes.

14 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Association catholique de l'enseignement secondaire.** But : grouper les établissements secondaires catholiques et prendre toutes les mesures nécessaires pour constituer un corps enseignant de professeurs laïques de l'enseignement catholique secondaire. Siège social : 57, rue de Paris, Rennes.

17 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des anciens élèves de l'école de notariat de Marseille.** But : grouper les anciens élèves. Siège social : 2, rue Sainte, Marseille.

17 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Bône. **Fédération des organismes d'habitations à loyer modéré du département de Bône.** But : défense des intérêts propres à tous les organismes d'habitations à loyer modéré du département de Bône. Siège social : Santons, bloc 5, Bône.

18 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Philippeville. **Sporting-Club de Philippeville.** But : développement physique et moral de la jeunesse. Siège social : 4, rue d'Austerlitz, Philippeville (département de Constantine).

18 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Les Griots.** But : faire connaître les œuvres nègres. Siège social : 97, avenue de La Bourdonnais, Paris.

18 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. **Potez Athlétic-Club drouais.** But : pratique des activités physiques et sportives. Siège social : établissements Potez, 28, avenue des Fenots, Dreux (Eure).

19 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône. **Union commerciale et industrielle du bassin minier.** But : étude et réalisation des mesures susceptibles d'augmenter la prospérité du commerce et de l'industrie dans le bassin minier. Siège social : 5, rue du Pont, Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

19 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Blaye. **Comité de vulgarisation, de modernisation et d'équipement mécanique agricole de l'arrondissement de Blaye.** But : encourager par tous moyens appropriés la mécanisation et l'équipement agricole et donner à ses membres les connaissances techniques indispensables à l'agriculture moderne. Siège social : mairie de Saint-Paul (Gironde).

19 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Bac Donaldo Club.** But : pratique du football. Siège social : 7, rue de la Liberté, Vincennes.

20 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Union des sinistrés, habitants et riverains du quartier Saint-Benoit, vieux Mans.** But : défense, sauvegarde, protection et garantie des biens, droits et intérêts matériels quelconques des sinistrés, habitants et riverains du quartier Saint-Benoit, en outre toutes réunions et manifestations favorisant l'établissement de liens de bonne confraternité et de solidarité sociale. Siège social : restaurant Saint-Benoit, 21, rue Saint-Benoit, le Mans.

21 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Association des propriétaires et exploitants agricoles des terres traversées par le pipe-line de Donges à Piriac, du canton de Saint-Nazaire.** But : représentation et défense des personnes victimes de l'exécution des travaux de pipe-line effectués par la Société de transport pétrolifère par pipe-line, 45, rue de Courcelles, Paris (8e). Siège social : mairie de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

21 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale de tourisme social : Loisirs et culture.** But : loisirs et culture populaires. Siège social : 10, boulevard Poissonnière, Paris.

21 juin 1957. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association Union sportive.** But : pratique de tous les sports et principalement du football. Siège social : café Dubray, Vaubalier, commune des Fosses.

22 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association Saint-Ignace.** But : création, entretien, développement d'écoles et d'établissements d'enseignement libre, d'œuvres d'éducation populaire, de patronages, d'œuvres postscolaires de toute nature, suivant les circonstances, même à titre principal, toute œuvre de formation intellectuelle, sociale et religieuse et de culture physique, de sports. Siège social : presbytère de Plouigneau (Finistère).

22 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Guingamp. **Comité des fêtes de Grâces.** But : organisation des fêtes d'intérêt local et le soutien des œuvres communales. Siège social : mairie de Grâces (Côtes-du-Nord).

24 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Amicale bouliste de la cité de la Paix.** But : faire connaître et développer le sport. Siège social : 104, cité de la Paix, Bezons.

24 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Péronne. **Amicale des sapeurs-pompiers de Méricourt-sur-Somme.** But : règlement, discipline, égalité pour le bien-être de la société. Siège social : mairie de Méricourt-sur-Somme (Somme).

24 juin 1957. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association culturelle Image et Son du lycée d'Evreux.** But : diffusion parmi les élèves dudit lycée de la culture sous ses formes les plus modernes, par des moyens tels que le disque, la télévision et le cinéma. Siège social : lycée d'Evreux.

24 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Les Amis du bel canto.** But : soutien et propagation de l'art lyrique. Siège social : hôtel de la Galiote, place Jean-Jaurès, Agde (Hérault).

24 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **Groupement régional des centres d'études techniques agricoles du moissagais.** But : aider les centres d'études techniques agricoles (C. E. T. A.) dans leur travail d'amélioration technique, économique et sociale des exploitations agricoles. Siège social : centre d'apprentissage agricole de Brésidou, Moissac (Tarn-et-Garonne).

25 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Groupe social Jean-Mermoz.** But : aide et action sociale en faveur des personnes âgées économiquement faibles ; secours à l'enfance malheureuse ; leur apporter une amélioration dans leur condition de vie, une atmosphère d'amitié et de sympathie, sans distinction d'opinion et de foi. Siège social : 50, boulevard Chave, Marseille.

25 juin 1957. Déclaration à la préfecture du Var. **Communauté amicale et sociale du personnel de la préfecture du Var.** But : resserrer les liens de camaraderie unissant les membres du personnel en assurant une entr'aide mutuelle. Siège social : préfecture, Draguignan.

25 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Cinéma et culture.** But : éducation cinématographique. Siège social : 32, rue du Maréchal-Joffre, la Roche-sur-Yon.

25 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Centre d'études techniques agricoles de Pontorson.** But : développer et promouvoir la productivité et la rentabilité dans les exploitations agricoles des adhérents. Siège social : M. Chauvière (Armand), président, au bourg de Curey, Curey, par Pontorson (Manche).

25 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Compagnie des experts près la cour d'appel de Besançon.** But : groupement de tous les experts inscrits sur la liste dressée par la cour d'appel de Besançon, pour une même association, et assurer la discipline sous l'autorité de la magistrature. Siège social : domicile du président, 41, rue des Granges, Besançon.

26 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Nérac. **La Boule calignacaise.** But : pratique du jeu provençal de pétanque. Siège social : mairie de Calignac (Lot-et-Garonne).

26 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Comité des fêtes d'Yvecrique.** But : organisation des fêtes locales. Siège social : mairie d'Yvecrique.

26 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Groupement amical havrais des radiesthésistes de l'école internationale de radiesthésie (E. I. R.).** But : étude et expérimentation, développer les sentiments d'entr'aide des membres, organiser des causeries doctrinaires et professionnelles de nature à promouvoir la radiesthésie au rang d'une nouvelle branche de la physique classique, dépendant des sciences naturelles. Siège social : 44, rue Jules-Lecesne, le Havre (Seine-Maritime).

26 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Lot-et-Garonne. **Association d'aide à domicile aux vieillards.** But : aide aux vieillards indigents ou malades. Siège social : chez Mlle de Badefort, 175, boulevard Carnot, Agen.

26 juin 1957. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Commune libre de la Hourre.** But : aide aux enfants, envois en colonies de vacances. Siège social : cité de la Hourre, Auch.

26 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet. **Ura-Sport crespinien.** But : pratique du sport. Siège social : salle du patronage, Saint-Crespin-sur-Moine (Maine-et-Loire).

27 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Foyer des jeunes.** But : formation sociale et morale des jeunes. Siège social : Foyer des jeunes, 22, rue du Consulat, le Puy.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Société d'études médicales du cyclisme.** But : grouper les médecins convaincus des heureux effets du cyclisme pour la santé, étudier ses actions fastes ou néfastes chez l'homme bien portant et sur l'homme malade, à tous les âges, et étudier les moyens de propagande les plus propres à en recommander l'emploi. Siège social : 165, rue Pelleport, Paris.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Constantine. **Maison des jeunes et de la culture.** But : gestion et contrôle de cette maison. Siège social : quartier Genay, Constantine.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Amicale des chasseurs de Montrond.** But : exploitation rationnelle de la chasse par la protection et le repeuplement du gibier. Siège social : mairie de Montrond.

28 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Association des constructeurs de la cité du Douric,** Lannilis. But : promouvoir, organiser et aider à l'embellissement des constructions de la cité du Douric. Siège social : mairie de Lannilis (Finistère).

29 juin 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. **Ciné-Club de Chaumont.** But : concourir à l'expansion de la culture cinématographique par l'organisation de projections et de conférences. Siège social : Maison des jeunes et de la culture, 7, rue Damrémont, Chaumont.

1er juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des habitants de la zone comprise entre le chemin vicinal n° 2 et la mer au Nord-Est de Fabrégas.** But : défendre les intérêts de ses membres ; rechercher, par entente mutuelle, l'amélioration des conditions d'hygiène, l'agrément et l'embellissement de la zone qu'ils habitent. Siège social : villa Fa-Souléou, Fabrégas, la Seyne (Var).

1er juillet 1957. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Cercle ludographique, artistique et littéraire.** But : favoriser le développement des études ludographiques, artistiques et littéraires. Siège social : 25, avenue Auber, Nice.

1er juillet 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Les Jeunes de Bourgneuf.** But : organisation des sports et des loisirs sous toutes formes (théâtre, cinéma, télévision). Siège social : rue de l'Eglise, Bourgneuf-en-Retz (Loire-Atlantique).

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Section Orphelinat de Rouen de l'Orphelinat national des chemins de fer de France et des pays d'outre-mer.** But : venir en aide aux pupilles. Siège social : place du 39e-Régiment-d'Infanterie, Rouen.

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Amicale boule habitations à loyer modéré.** But : organiser des concours et réjouissances familiales. Siège social : café veuve Berthon, avenue du Vercors, Fontaine.

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale des truffeurs saint-césairois.** But : protection des truffiers, olivettes et bois. Siège social : chez M. Ollier (Alfred), mairie annexe, Saint-Césaire.

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture du Nord. **Association sportive S. A. G. A. M.** (Société d'application électrodomestique de grande cuisine Arthur-Martin). But : pratique des exercices physiques, et notamment du football-association. Siège social : 9, rue du Molinel, Wasquehal.

2 juillet 1957. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Comité interdépartemental d'éducation sanitaire et sociale de la région d'Orléans.** But : lutte contre les fléaux sociaux et gérance du centre interdépartemental d'éducation sanitaire de la région d'Orléans. Siège social : 3, rue de la Bretonnerie, Orléans.

3 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Union sportive de Gasny (U. S. G.).** But : pratique des exercices physiques et notamment du football-association par les jeunes et création, entre eux, d'un bon esprit de camaraderie. Siège social : mairie de Gasny.

MODIFICATIONS

18 avril 1957. Déclaration à la préfecture d'Oran. La société **Union départementale des associations familiales d'Oran** tranfère son siège social de la Voûte 62, rue Eugène-Etienne, Oran, au 61, rue du Général-Leclerc, Oran.

16 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association amicale des maîtres-queux** transfère son siège social du 42, avenue Gallieni, Meudon (Seine-et-Oise), au 22, rue d'Anjou, Paris.

23 mai 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Organisation centrale des camps et auberges de jeunesse change de titre, qui devient : **Organisation centrale des camps et activités de jeunesse.** Siège social : 155, boulevard Haussmann, Paris.

12 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Ciné-Club de Cannes.** Modification des statuts. Siège social : hôtel Martinez, la Croisette, Cannes (Alpes-Maritimes).

12 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Association technique de galvanisation change de titre, qui devient : **Association technique française de galvanisation.** Siège social : 34, rue Collange, Levallois-Perret.

18 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. Le Foyer de l'enfance change de titre, qui devient : **Le Foyer de l'enfance et des vieux travailleurs,** et transfère son siège social du 9 et 11, rue Mendelssohn, Paris, au 3, square de Gascogne, Paris.

19 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération nationale des amicales des dentistes des armées de terre et de mer change de titre, qui devient : **Fédération nationale des amicales des dentistes des armées de terre, de mer et de l'air,** et transfère son siège social du 6, rue de Maubeuge, Paris, au 26, rue Montcalm, Paris.

21 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'**Office familial** transfère son siège social du 29, avenue de La Motte-Picquet, Paris, au 71, avenue Henri-Martin, Paris.

22 juin 1957. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. L'Association sportive de la peinture navale change son titre, qui devient : **Association sportive des peintures navales et similaires,** et transfère son siège social de la rue de Prony, au Havre, au 24, rue de l'Eglise, bar de la Métallurgie, au Havre (Seine-Maritime).

24 juin 1957. Déclaration à la préfecture d'Oran. L'Union départementale des corps des sapeurs-pompiers change son titre, qui devient : **Union interdépartementale des corps de sapeurs-pompiers d'Oranie.** Siège social : 62, rue Dutertre, Oran.

27 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association d'hygiène mentale du 4e arrondissement** transfère son siège social de la mairie du 4e arrondissement au 2 *bis*, rue des Rosiers, Paris.

27 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'**Académie Ronsard** transfère son siège social du 79, avenue Henri-Martin, au 21, passage Dubail, Paris.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club Marino** transfère son siège social du 21, avenue Claude-Vellefaux, Paris, au 5, impasse Ribet, Paris.

28 juin 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des Corréziens de Montreuil change son titre, qui devient : **Amicale corrézienne de Montreuil,** et transfère son siège social du 7, avenue du Président-Wilson, Montreuil, au 14, rue de Vincennes, Montreuil.

3 juillet 1957. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Les Violettes** renouvelle son bureau et transfère son siège social du café Tortoni, place du Capitole, au 30, rue Benjamin-Constant, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGÈRES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

24 mai 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Ardennes le 26 juin 1957.) **Association revinoise franco-portugaise.** But : resserrer les relations franco-portugaises sur le plan culturel, entraide morale et matérielle entre membres de l'association et leur famille, organisation des fêtes, soirées, bals, séances cinématographiques et instructions, excursions, colonies de vacances et collaboration avec des organisations fraternelles. Siège social : 27, rue Ledru-Rollin, Revin.

24 mai 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Haute-Garonne le 27 juin 1957.) **Association nationale des anciens combattants et vétérans italiens,** section de Toulouse. But : entretenir des liens d'amitié entre les combattants. Siège social : 2, allées François-Verdier, Toulouse.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.